

VILLE DE MONTPELLIER FINANCES



COMPTE ADMINISTRATIF 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Table des matières

2015 : Montpellier une Ville qui gère pour agir :	5
1 Les finances de la Ville de Montpellier en 2015.....	7
1.1 Les grands équilibres financiers de l'exercice 2015	9
1.1.1 Les grands agrégats	9
1.1.2 Le bouclage du budget	11
1.1.3 Les indicateurs de gestion	12
1.2 Les recettes de l'exercice 2015	13
1.3 Les dépenses de l'exercice 2015	21
1.4 Les effets budgétaires liés à la convention de gestion avec la Métropole	29
2 2015 : une année d'action pour et avec les montpelliérains	31
2.1 La réparation et la sécurisation de la Ville	33
2.1.1 La Sécurisation de la Ville	35
2.1.2 La Voirie	37
2.1.3 L'Environnement et la biodiversité	39
2.1.4 La Propreté – Le nettoyage	41
2.1.5 Le Développement urbain	43
2.1.6 Le Renouvellement urbain	45
2.2 Le bien vivre ensemble.....	47
2.2.1 L'Enfance	49
2.2.2 La Réussite éducative	51
2.2.3 La Restauration scolaire	53
2.2.4 Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).....	54
2.2.5 La Jeunesse	55
2.2.6 La Culture.....	57
2.2.7 Le Sport.....	59
2.2.8 La Solidarité	61
2.2.9 Les Maisons Pour Tous	65
2.2.10 La Démocratie de proximité	66
2.2.11 L'activité économique	67
2.2.12 Les relations aux publics.....	71

2015 : MONTPELLIER UNE VILLE QUI GERE POUR AGIR :

En 2014, nous nous sommes engagés à réparer et sécuriser la Ville, à remettre les Montpelliérains au cœur des décisions municipales.

Le budget 2015 tout en confirmant la stabilité de la fiscalité, clé de voûte de ce mandat, a permis à la Ville d'agir de façon concrète et énergique pour Montpellier et les Montpelliérains.

«2015 une année de Gestion et d'Anticipation»

Nous avons, dès 2015, préparé les prochains exercices qui seront de plus en plus difficiles face à la poursuite de la baisse des dotations, à l'incertitude engendrée par certains dispositifs comme le Fonds d'amorçage pour les Temps d'Activités Périscolaires ou la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Dans ce contexte où les contraintes exogènes pèsent de plus en plus sur les finances montpelliéraines soulignons que la bonne santé financière de la Ville en 2015 ne pourra être maintenue qu'au prix d'un effort de maîtrise de nos charges de fonctionnement. L'annonce d'une baisse de dotation minorée en 2017 par le Président de la République ne modifie en rien cet impératif qui s'impose à nous.

Avec des indicateurs de gestion favorable, 2015 aura permis de déployer un budget de 455 M€ tourné vers l'action.

«2015 une année d'Actions»

Nos dépenses d'équipement sont dynamiques à 82 M€ en 2015 et nous ont permis de réparer et de sécuriser la Ville. Ces investissements ont été autofinancés à hauteur de 92%. Au-delà des dépenses d'investissement, notre budget 2015 a été bâti autour de dépenses porteuses d'avenir, fédératrices et garantes d'un cadre de vie agréable pour les montpelliérains. Les principales sont les suivantes :

- EDUCATION 72 M€
- ENFANCE 30 M€
- VOIRIE 32 M€
- DEVELOPPEMENT URBAIN 21 M€
- PROPRIETE NETTOIEMENT 19 M€
- SPORTS 12 M€
- SOLIDARITE 12 M€
- CULTURE 12 M€

**« MONTPELLIER PREPARE L'AVENIR, MONTPELLIER INVESTIT,
TOUT EN ETANT LE SEUL BLOC COMMUNAL
A NE PAS TOUCHER A LA FISCALITE »**

1 LES FINANCES DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2015



La caractéristique principale de ce Compte Administratif 2015 réside dans le fait que nous avons maintenu un effort d'investissement grâce à une gestion en équilibre confirmée par la bonne tenue des indicateurs de la Ville et cela sans augmentation de la pression fiscale.

Les dépenses du budget 2015 qui s'établissent à 484,4 M€ dont **454,8 M€** de dépenses réelles prennent en compte les opérations liées à la convention de gestion transitoire Métropole.



Gestion Ville
397,2 M€



Gestion transitoire
Métropole
57,6 M€



Dépenses réelles 2015

454,8 M€

1.1 LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

1.1.1 Les grands agrégats

Le Compte Administratif 2015 s'établit à **524,9 M€** en recettes dont **465,2 M€** de recettes réelles et à **484,4 M€** en dépenses dont **454,8 M€** de dépenses réelles. Il s'articule de la façon suivante :

LES RESULTATS DETAILLES :

Les recettes totales s'élèvent à **524,9 M€** (dont **465,2 M€** de recettes réelles de l'exercice).

RECETTES 2015

Recettes d'ordre	25,4 M€
Résultat antérieur	34,3 M€
Recettes réelles	465,2 M€
Recettes totales	524,9 M€

Les dépenses totales s'élèvent à **484,4 M€** (dont **454,8 M€** de dépenses réelles de l'exercice).

DEPENSES 2015

Dépenses d'ordre	25,4 M€
Résultat antérieur	4,2 M€
Dépenses réelles	454,8 M€
 397,2 M€	 57,6 M€
Dépenses totales	484,4 M€

L'exécution du budget par section fait apparaître un résultat brut de **40,5 M€**.

RESULTAT BRUT 2015 (en M€)

	Recettes	Dépenses	Résultat 2015
Fonctionnement	410,9 M€	353,2 M€	57,7 M€
Investissement	114,0 M€	131,2 M€	-17,2 M€
Budget principal	524,9 M€	484,4 M€	40,5 M€

Le **résultat brut** de l'exercice 2015 est ainsi de **40,5 M€** et le **résultat net** (reports inclus) est de **24,9 M€**, comme détaillé ci-dessous.

En M€	Recettes	Dépenses	Résultat brut 2015	Recettes reportées	Dépenses reportées	Résultat des reports	Résultat net 2015
Fonctionnement	410,9 M€	353,2 M€	57,7 M€	-	0,9 M€	-0,9 M€	56,8 M€
Investissement	114,0 M€	131,2 M€	-17,2 M€	-	14,7 M€	-14,7 M€	-31,9 M€
Budget principal	524,9 M€	484,4 M€	40,5 M€	-	15,6 M€	-15,6 M€	24,9 M€

Résultat brut 40,5 M€	Résultat net 24,9 M€
---------------------------------	--------------------------------

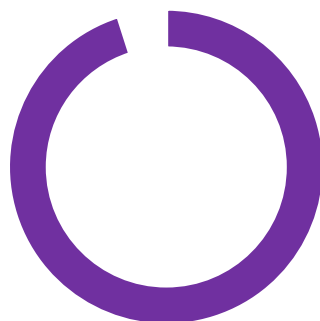
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES

Les taux de réalisation viennent confirmer la bonne prévision des dépenses du Budget 2015.

Ils sont stables par rapport à l'exercice précédent, rappelons qu'en 2014 les taux de réalisation s'établissaient à 95,5% pour les dépenses de fonctionnement et à 72,7% pour les dépenses d'équipement.

Taux de réalisation des dépenses réelles :

Fonctionnement



95,1%

Equipement



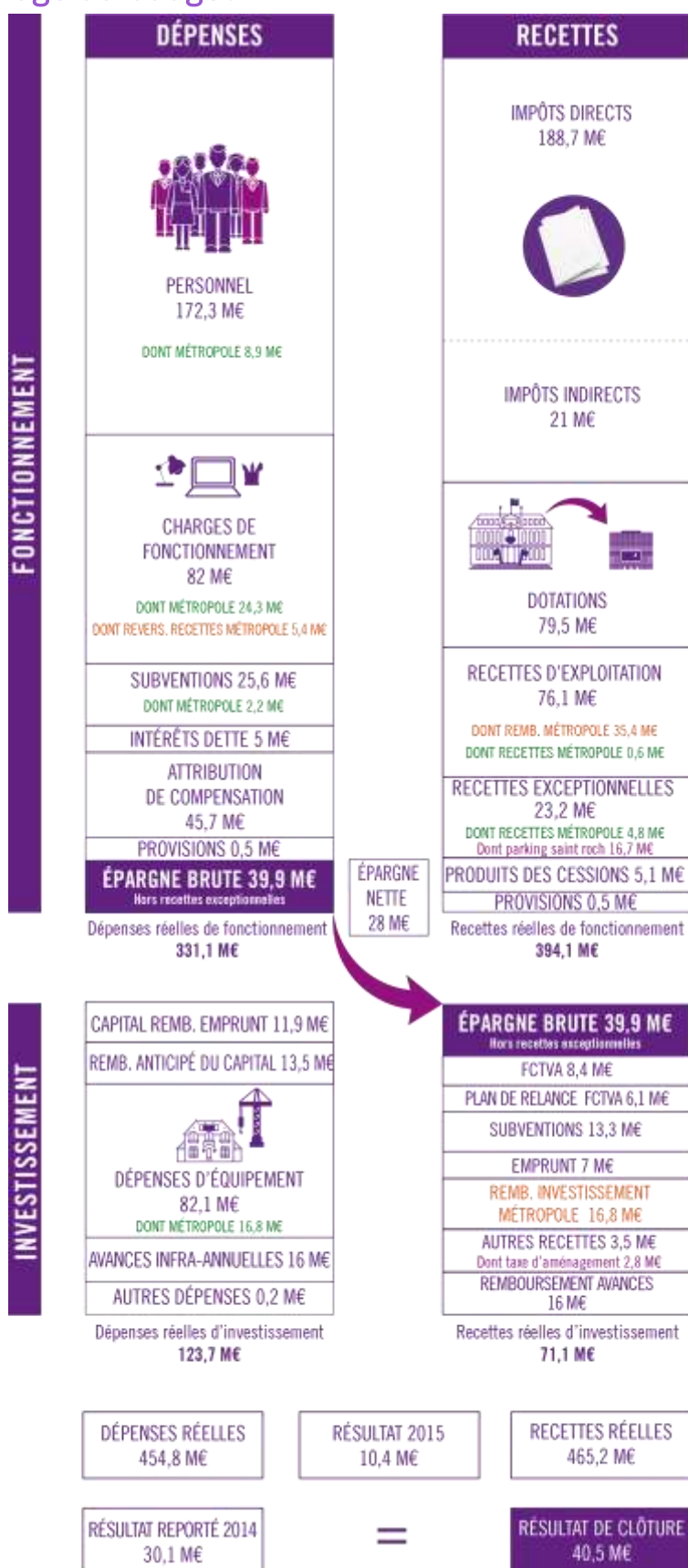
72,3%

BUDGET ANNEXE : EXPLOITATION DU PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE :

	Résultat de clôture CA 2014	Résultat de l'exercice 2015	RESULTAT DE CLOTURE CA 2015 BRUT	Résultat des reports	RESULTAT NET 2015
Investissement	5 K€	-29 K€	-25 K€	/	-25 K€
Fonctionnement	1 113 K€	-131 K€	982 K€	/	982 K€
Total	1 118 K€	-160 K€	957 K€	/	957 K€

Il est à noter que cet équipement, son bilan et son résultat sont transférés à la Métropole.

1.1.2 Le bouclage du budget



1.1.3 Les indicateurs de gestion

Malgré une dotation globale de fonctionnement par habitant bien en deçà de la moyenne nationale la gestion de la Ville est caractérisée par deux éléments forts ; la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le faible encours de dette qui permettent d'aboutir à :

Dotation Globale de Fonctionnement / population



Dépenses réelles de fonctionnement / population



Encours de dette / population



Evolution de l'épargne nette (autofinancement) :

	2014	2015
Epargne brute hors recettes exceptionnelles	30 M€	28 M€ ¹
A périmètre identique à 2014 et hors opérations exceptionnelles	31,2 M€	32,8 M€

¹ 39,9 M€ d'épargne brute – 11,9 M€ de remboursement du capital

1.2 LES RECETTES DE L'EXERCICE 2015

La répartition des recettes

Le budget se répartit ainsi :



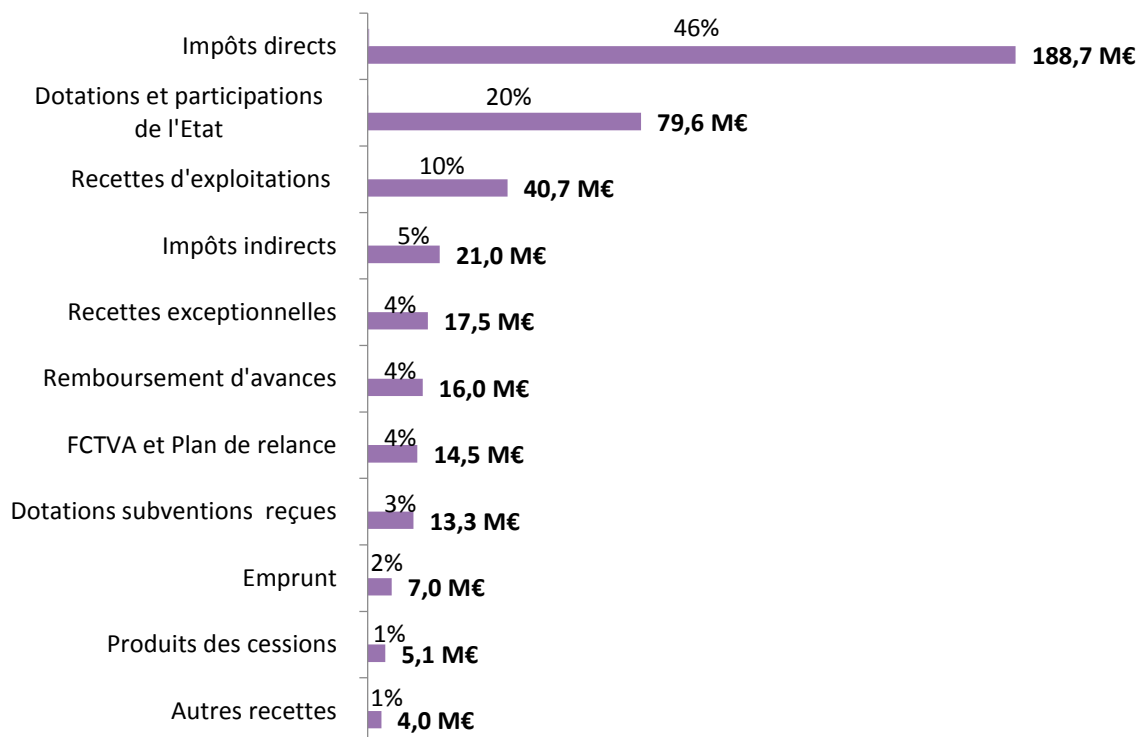
Les reversements Métropole dans le cadre de la convention de la gestion transitoire représentent **57,6 M€** soit 12,3 % des recettes totales.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des recettes de l'exercice (hors résultat).

Il fait apparaître les deux principales recettes de notre budget qui sont :

- ❖ **La fiscalité**
- ❖ **Les dotations et participations de l'Etat**

Les recettes de la Ville qui représentent **407,6 M€** se répartissent de la manière suivante :

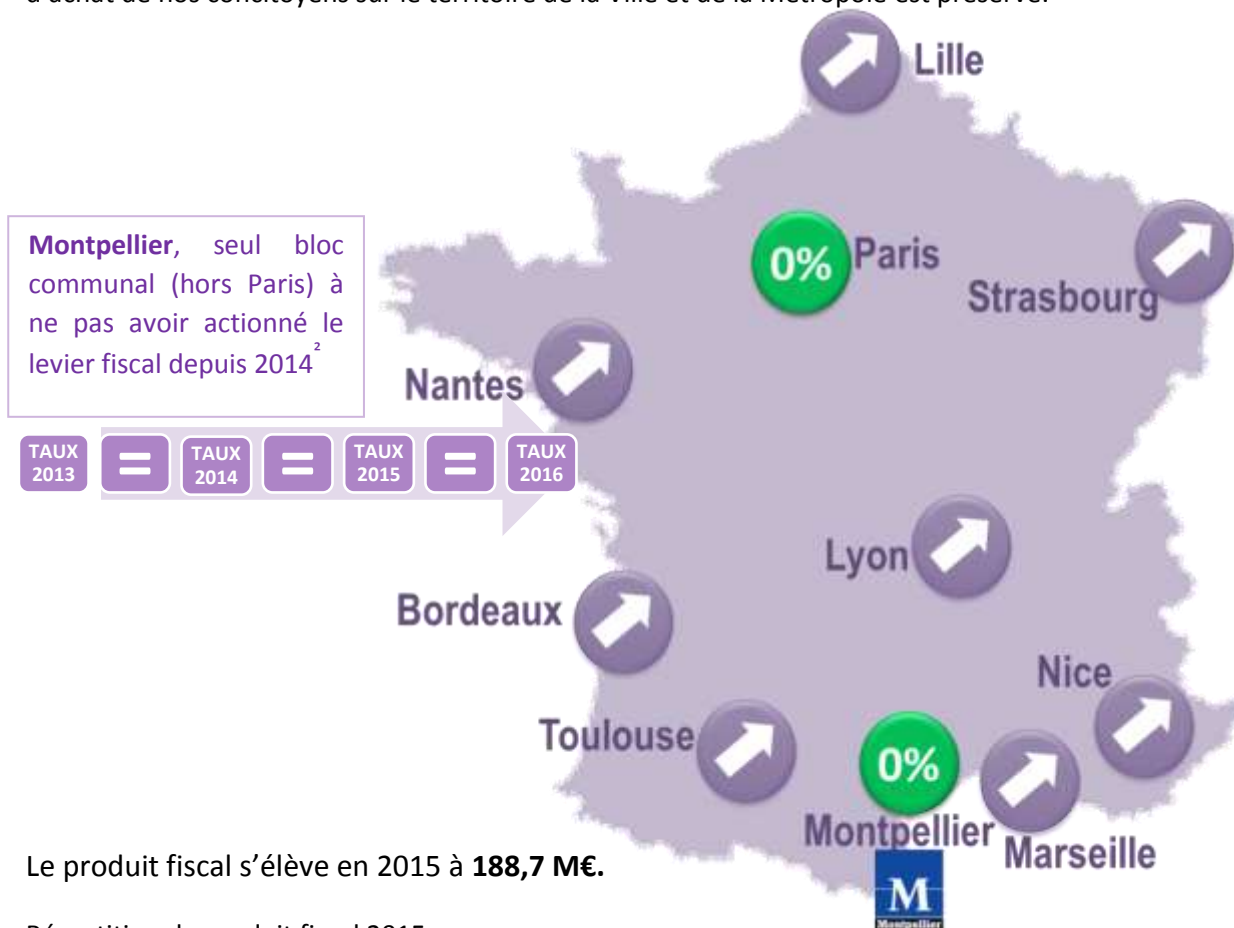


Une fiscalité stable en 2015

Produit fiscal 2015

188,7 M€

La Ville maintient ses taux d'imposition stables (**0%**). Nous avons pris cet engagement devant les Montpelliérains et cette stabilité fiscale constitue la pierre angulaire de notre action. Ainsi le pouvoir d'achat de nos concitoyens sur le territoire de la Ville et de la Métropole est préservé.



Le produit fiscal s'élève en 2015 à **188,7 M€**.

Répartition du produit fiscal 2015 :

	Montant M€	Répartition
Taxe d'habitation	80,6	42,7 %
Foncier Bâti	107,6	57,0 %
Foncier Non Bâti	0,5	0,3 %
Total	188,7	100%

Evolution du produit fiscal :

2013	2014	2015
179,1 M€	182 M€	188,7 M€

Les taux, inchangés depuis 2013, appliqués aux bases fiscales s'établissent ainsi :

- **22,49 %** la taxe d'habitation
- **31,18 %** la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **112,71 %** la taxe foncière sur les propriétés non bâties

² NB : L'évolution des taux pour le bloc communal nantais a été effective en 2016.

Un bouclier social maintenu

Le bouclier social aboutit à une cotisation minorée de taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers et préserve les foyers montpelliérains les plus modestes. Ainsi, en défalquant les principaux allègements facultatifs que sont l'abattement général, l'abattement spécial à la base et la majoration de l'abattement pour la 3^{ème} enfant à charge, le taux de la taxe d'habitation est ramené de 22,49 % à 18,51 %.

Taux réel de la taxe d'habitation à Montpellier : **18,51 %**

TAXE D'HABITATION

Les mesures sociales à Montpellier en 2015 : **17 M€** d'exonérations facultatives

ABATTEMENT GENERAL 13,5 M€ non prélevés

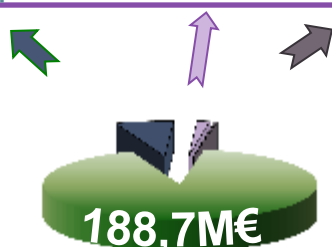
- ▶ Concerne environ **122 380 foyers**
- ▶ Réduit de **110 €** le montant de taxe d'habitation payée
- ▶ Seules **4 grandes villes** de la strate appliquent un abattement au **taux maximum** ou comparable à celui de **Montpellier** (Lyon, Toulouse, Bordeaux et Strasbourg).

ABATTEMENT SPECIAL 2,9 M€ non prélevés

- ▶ Concerne environ **26 800 foyers aux revenus les plus modestes**
- ▶ Réduit de **110 €** le montant de taxe d'habitation payée
- ▶ Seule la ville de **Strasbourg** parmi les grandes villes de la strate l'applique comme **Montpellier au taux maximum**. Les autres villes ne l'appliquent pas du tout.

MAJORATION ABATTEMENT 3^{ème} ENFANT A CHARGE 0,6 M€ non prélevés

- ▶ Concerne **6 160 familles** pour près de **8 500 enfants**
- ▶ Réduit de **74 €** pour chaque enfant à partir du 3^{ème} le montant de taxe d'habitation payée
- ▶ Seules **3 grandes villes** de la strate l'ont majoré autant que **Montpellier** (Lyon, Toulouse, Nice).



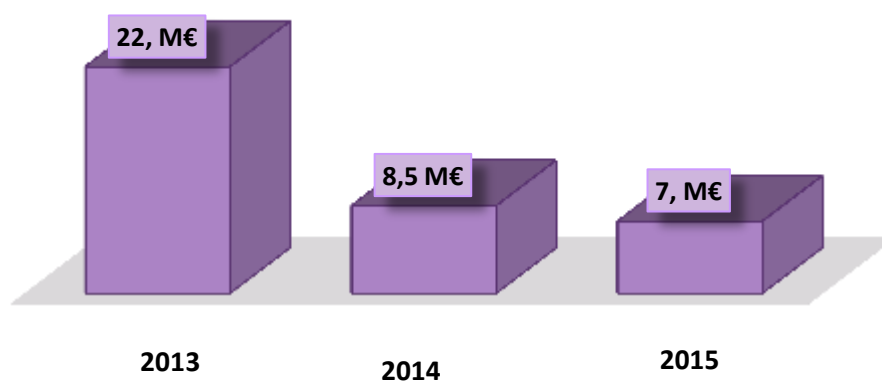
Montant non prélevé : 17 M€ en 2015

Un recours à l'emprunt limité et sécurisé

7 M€

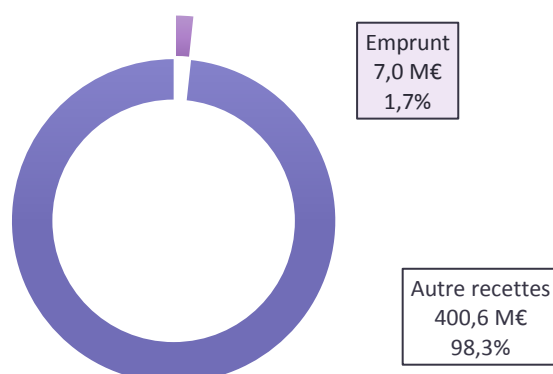
Depuis notre élection nous avons diminué fortement le recours à l'emprunt mobilisé pour préserver nos marges de manœuvre. Ainsi en 2015 il s'établit à **7 M€**.

Montpellier demeure une des collectivités les moins endettées de France en 2015, avec un ratio d'encours de dette sur population de 767 € tandis que la moyenne nationale est de 1 132€ (source DGCL), soit 32% de moins.



La part de l'emprunt dans la composition totale des recettes de la Ville en 2015 est marginale (**1,7%**). En outre sa gestion active a permis à la Ville de figer des conditions financières intéressantes dans son encours.

Part de l'emprunt



Les remboursements d'avances

16 M€

Le montant des remboursements d'avances en 2015 s'est élevé à **16 M€**. Ce montant est versé essentiellement par la SERM et la SAAM dans le cadre de conventions de mandats.

Répartition des remboursements d'avances :

Grand Cœur	6 M€
Ovalie	4 M€
Parc Marianne	3 M€
Petit Bard	3 M€

Les droits de mutation

9,6 M€

La recette de la taxe communale additionnelle à la taxe de publicité foncière ou aux droits d'enregistrement perçus par le Département reste dynamique à Montpellier. Elle est calculée sur le montant des transactions immobilières par l'application du taux de 1,20% (4,5% pour le Département).

Evolution des droits de mutations :

2013	2014	2015
9,9 M€	8,5 M€	9,6 M€

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) **4,6 M€**

La TCFE est une taxe collectée par les distributeurs d'électricité sur leurs clients en fonction de leur consommation. Elle est ensuite reversée à la Ville trimestriellement. En 2015, cette taxe s'est élevée à **4,6 M€**.

A compter de 2016, cette taxe sera perçue par la Métropole.

Evolution de la TCFE :

2013	2014	2015
4,9 M€	4,7 M€	4,6 M€

La taxe de séjour **1,3 M€**

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la Ville par les gestionnaires des Résidences et Hôtels de tourisme, loueurs de Meublés de tourisme et de Chambres d'hôtes auprès de leur clientèle passagère.

Elle a représenté en 2015 **1,3 M€**.

Il est à noter que 0,1M€ (10%) ont été reversés au Conseil Départemental de l'Hérault au titre de la taxe additionnelle instituée.

Evolution de la taxe de séjour :

2013	2014	2015
1,1 M€	1,2 M€	1,3 M€

Les produits des amendes de police **4,5 M€**

Le produit des amendes de police est calculé et réparti entre les communes par les services de l'Etat selon le nombre d'infractions ayant donné lieu à amende et la valeur du point national. Il n'est alors pas directement lié aux infractions sanctionnées sur notre territoire, il s'agit plutôt d'une affectation de l'ensemble du produit national aux collectivités locales. Cette recette d'investissement a représenté pour la Ville de Montpellier **4,5 M€** en 2015.

Evolution des produits des amendes de police :

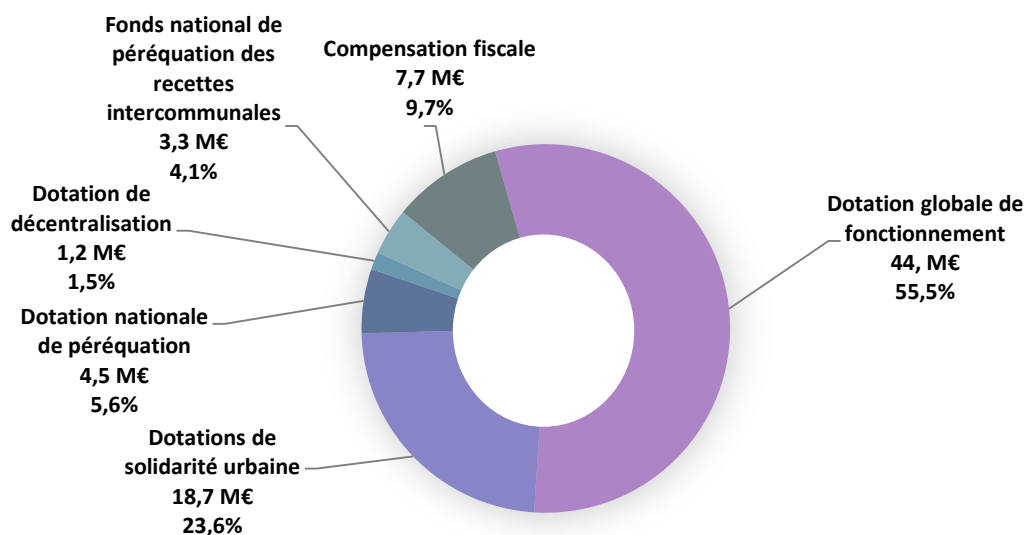
2013	2014	2015
7,6 M€	7,6 M€	4,5 M€

Les dotations et compensations et de l'Etat

79,5 M€

En 2015 la Ville a été préservée de la baisse des dotations et compensations de l'Etat avec un montant identique à celui de 2014 soit **79,5 M€**.

En 2016, nos dotations et compensations notifiées baissent de **1,3 M€**.



Les produits exceptionnels

23,2 M€

Les produits exceptionnels : 23,2M€

- Métropole (DSP et redevances) : 4,8 M€
- Parking Nouveau Saint-Roch : 16,7 M€
- Autres produits exceptionnels : 1,7 M€

Les produits des services.
Dont 35,4 M€ remboursement Métropole

76,1 M€

Les redevances d'utilisation du domaine public : 6,1 M€

- Elles incluent les recettes provenant des droits de place sur marchés, des enseignes publicitaires, des fibres optiques...
- En 2015 la Ville a modéré la grille des tarifs des redevances des terrasses de cafés du centre-ville.

Les participations diverses : 16,5 M€

- Les participations diverses de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Métropole et de la Caisse d'Allocations Familiales ont représenté 16,5 M€ dont 11,1 M€ de participation de la CAF au titre de l'accueil de la petite enfance.

Les produits de gestion courante : 8,2 M€

- Ils correspondent notamment aux revenus des immeubles et aux redevances versées par les délégataires de services publics :
- Revenus des immeubles : 2,3 M€ (dont 1M€ correspondant au bail commercial du parking Polygone)
- Redevances fermiers concessionnaires : 1,3 M€

Le remboursement Métropole : 35,4 M€

- Dont 8,9 M€ de charges de personnel
- Dont 24,3 M€ de charges de fonctionnement courant
- Dont 2,2 M€ de subventions

Les recettes des services publics : 9,9 M€

- Elles comprennent les recettes provenant de la restauration scolaire, de l'accueil petite enfance dans les crèches, de la culture, de la jeunesse, des entrées à la serre amazonienne ainsi que des droits de stationnement.
- Il est à noter qu'en 2015, une nouvelle tarification sociale a été mise en place dans nos restaurants scolaires. Le prix d'un repas est depuis calculé en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge.

Une tarification solidaire : Nous préservons le pouvoir d'achat des familles avec le bouclier social mais aussi avec des tarifs solidaires. La participation des familles s'élève à :



28 % Restauration scolaire



10 % Crèche



Gratuité TAP

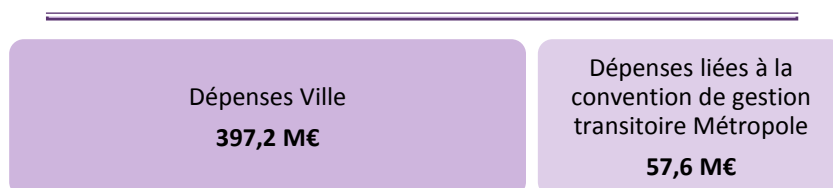
1.3 LES DEPENSES DE L'EXERCICE 2015

Les dépenses de l'exercice (hors résultat) en 2015 ont représenté 454,8 M€ en 2015. Elles se répartissent de la façon suivante :

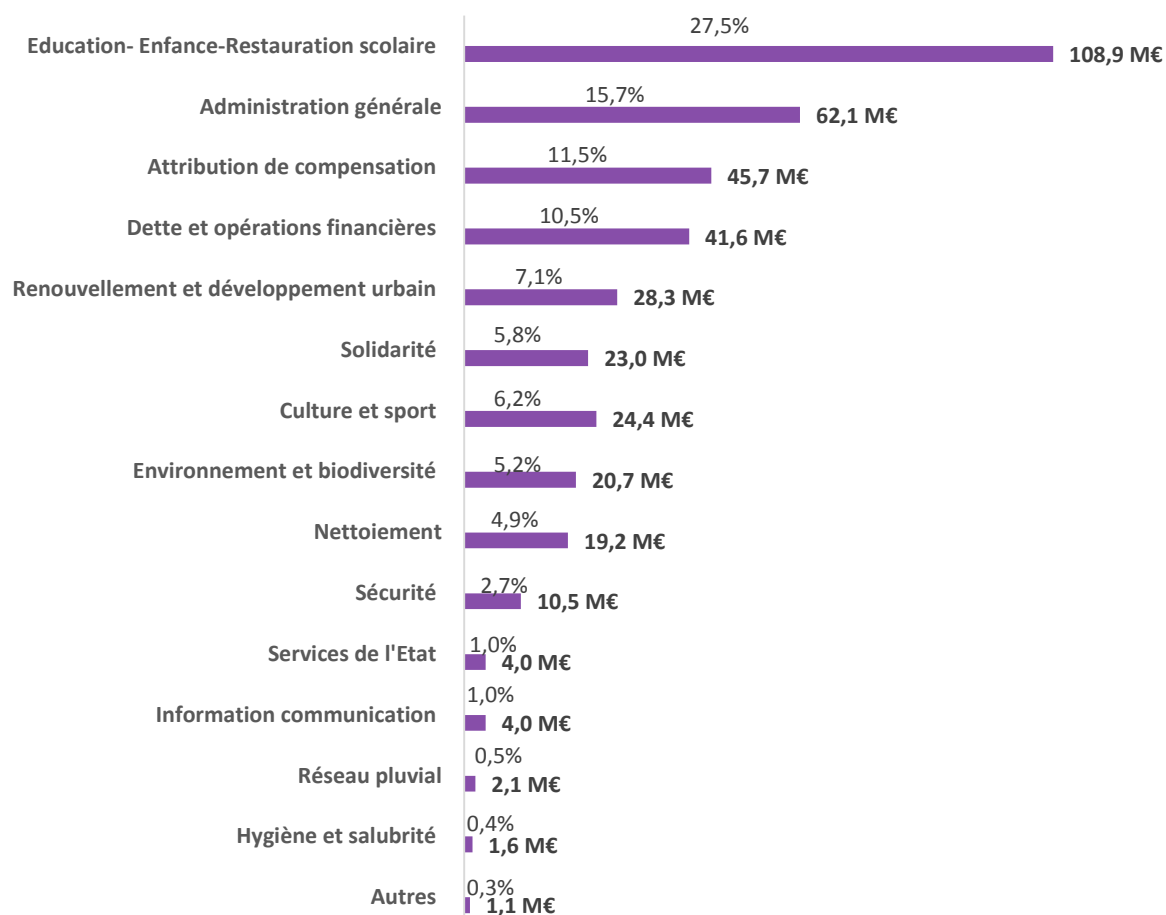
La répartition des dépenses

Dépenses réelles

454,8 M€



Les dépenses de la Ville, soit **397,2 M€**, se décomposent de la manière suivante :



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de gestion courante

82 M€

Les charges de gestion courante sont récurrentes et non liées à l'investissement.

Elles incluent toutes les réalisations de l'année 2015, parmi elles des contrats de prestations. Ces charges s'élèvent à **82 M€** et comprennent notamment :

Le contrat de nettoyage de la Ville pour le compte de la Métropole	18,8 M€
L'entretien et les réparations courantes (espaces verts, voirie, cimetière, cours d'eau, terrains de sport, écoles, tramway)	12,7 M€
<i>voirie</i>	6,2 M€
<i>espaces verts</i>	3,4 M€
<i>écoles</i>	0,9 M€
<i>cours d'eau</i>	0,6 M€
<i>cimetière</i>	0,6 M€
<i>tramway</i>	0,7 M€
<i>terrains de sport</i>	0,3 M€
Les dépenses d'énergie et de carburant	5,9 M€
<i>énergie</i>	5,4 M€
<i>carburant</i>	0,5 M€
Les locations immobilières et les charges locatives	4,5 M€
Les dépenses d'alimentation (restauration scolaire)	2,7 M€
Les taxes, les assurances et les frais d'actes contentieux	2,5 M€
L'achat de prestations de services (crèches, PDE, ALSH, MPT)	2,4 M€
Les prestations évènementielles (illuminations de Noël, centres de loisirs, évènements culturels)	1,8 M€
Le contrat de lutte anti-tags	1,2 M€
Les frais de télécom et d'affranchissements	0,9 M€
Les dépenses d'alimentation (crèches)	0,6 M€
Le contrat de gestion du stationnement payant en surface	1,2 M€
Le Reversement des recettes Métropole	5,4 M€

3,5 M€ d'économies réalisées en 2015

En 2015, la Ville de Montpellier a économisé **3,5 M€** sur les charges de gestion courante. Les principales sont les suivantes :

- 480 K€	• Economie de Communication et Protocole
- 240 K€	• Economie d'énergie
- 120 K€	• Economie Fournitures Administratives et Petit Equipement
- 420 K€	• Economie - Ré-internalisation des frais d'études
- 190 K€	• Economie - Conduite d'opérations en régie directe
- 570 K€	• Passage à une seule ZAT par an
- 130 K€	• Gestion économe des Estivales et Hivernales
- 40 K€	• Gestion économe des Relations Internationales
- 30 K€	• Gestion économe du carburant

Les dépenses de personnel ont représenté en 2015 **172,3 M€** (167 M€ en 2014).

Il est à noter que dans le cadre de la gestion transitoire, la Métropole a reversé **8,9 M€** à la Ville pour les agents travaillant sur les compétences métropolitaines.

Dépenses de personnel

172,3 M€



L'évolution des dépenses de personnel (+3,2 %) dépend des éléments suivants :



Education

- Créations de postes pour l'éducation : **0,8 M€**
- Mise en place des rythmes scolaires : **1,6 M€**



Sécurité

- Recrutement policiers municipaux : **0,6 M€**



Enfance

- Création de postes, extension crèche La Galineta : **0,2 M€**



Environnement-Prévention des incendies

- Création de postes de pompiers forestiers au zoo de Lunaret : **0,2 M€**

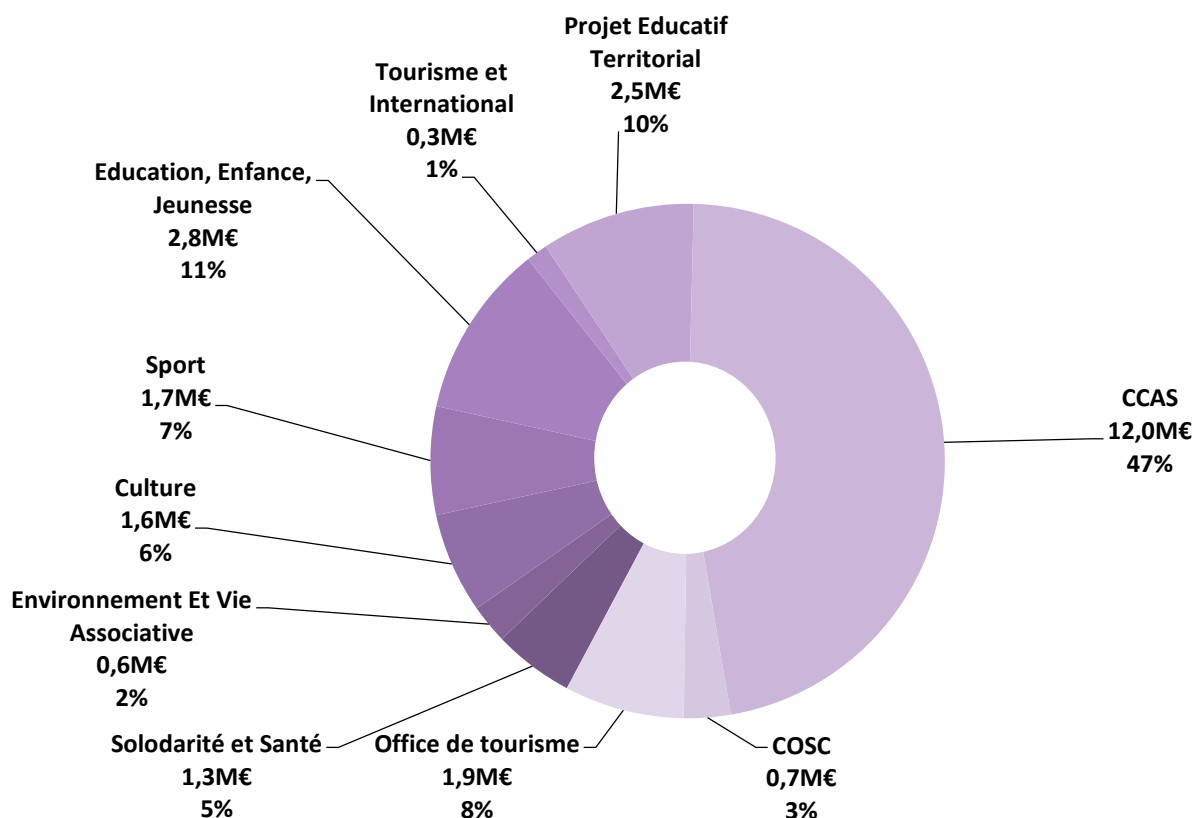


Réforme catégorie C

- 2ème volet de la réforme des grilles indiciaires et des durées de carrière des agents de catégories C avec impact sur la catégorie B (décrets parus le 29/01/2014) : **1,3 M€**

En 2015, le montant des subventions est identique à celui de 2014 et s'est élevé à **25,6 M€**. La Ville tient à soutenir les associations et les partenaires, qui représentent un socle solide en faveur du développement et du maintien du lien social.

Le graphique ci-dessous présente leur répartition.



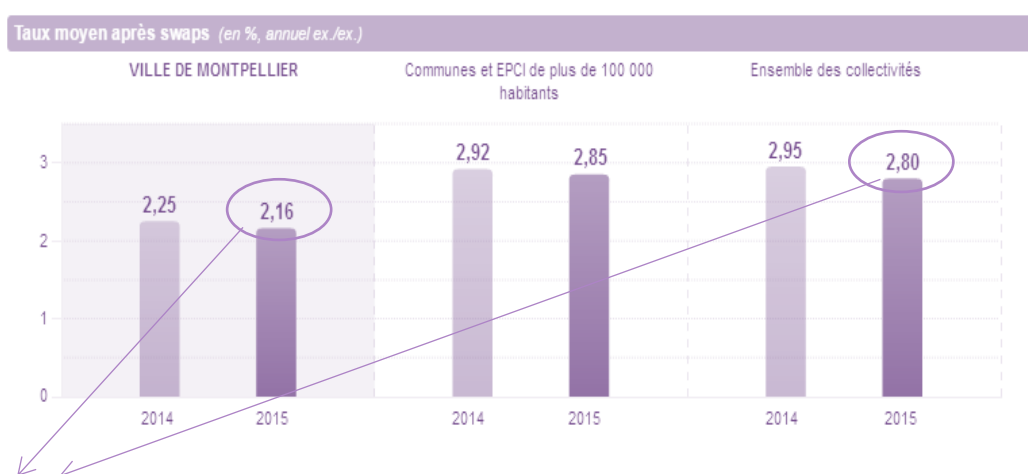
Les charges financières

5 M€

Les intérêts de la dette ont représenté **5 M€** soit 1,2 % des dépenses réelles pour la Ville de Montpellier en 2015.

Il est à noter que le taux moyen de notre encours de dette est passé de 2,80% en 2011 à **2,16%** en 2015. Cette maîtrise des intérêts s'explique à la fois par les arbitrages réalisés sur la dette (coût d'index et remboursement anticipé), une courbe des taux réguliers, un suivi attentif de l'application des clauses de calcul des taux (répercussions des index négatifs, application des bons fixings), et un rééquilibrage de la dette entre taux fixe et taux variable (42% en taux variable en 2011 à 55% en 2016).

Comparatif des taux moyens de l'encours de dette :



En 2015 notre taux moyen est inférieur de 23% par rapport à la moyenne.

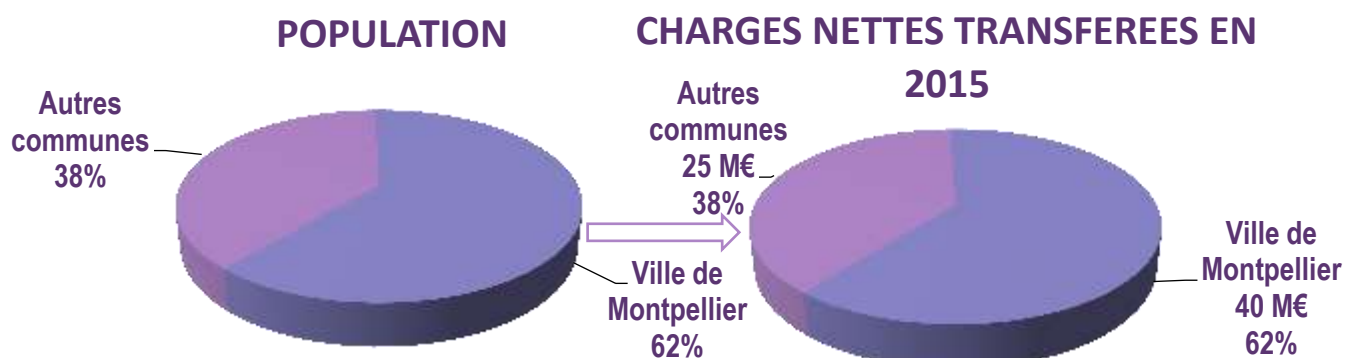
L'attribution de compensation

45,7 M€

L'attribution de compensation est la part versée par la Ville à la Métropole dans le cadre des transferts de compétences : elle est passée de 6,1 M€ en 2014 à **45,7 M€** en 2015.

La population de la Ville de Montpellier représente **62%** de la population Métropole.

En septembre 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a établi un montant total des charges transférées pour une attribution de compensation (AC) d'un montant de **65 M€** pour l'ensemble des 31 communes de la métropole. La contribution de la Ville de Montpellier représente **62%** de ce montant.



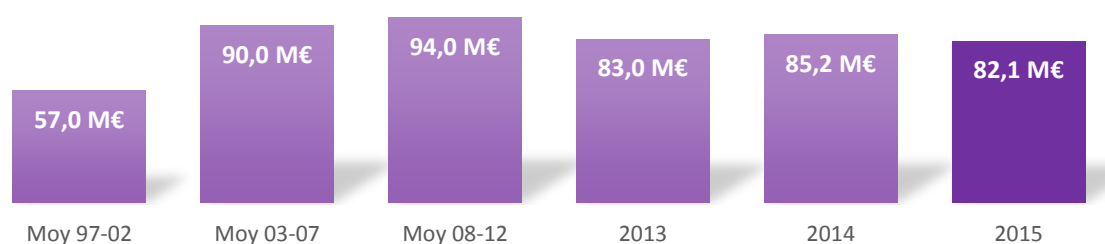
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement

82,1 M€

Pour 2015 les dépenses d'équipement ont représenté **82,1 M€**. Pour l'aménagement de ses quartiers et la réparation de son territoire, la Ville de Montpellier a fait le choix de maintenir un niveau élevé d'investissement.

Evolution des dépenses d'équipement (hors Hôtel de Ville) :



Il est à noter que **16,8 M€** ont été réalisés en 2015 pour le compte de la Métropole dans le cadre de la convention de gestion transitoire. En outre la Ville a versé 2 fonds de concours en 2015, un fonds de concours de **2,9 M€** pour le soutien aux opérations de Voirie et un fonds de concours de **2,4 M€** pour la ligne 4 de tramway.

Les avances infra-annuelles
et autres opérations financières

16 M€ M€

Les avances infra-annuelles sont essentiellement des avances faites à la SERM. L'ensemble des opérations financières a représenté **16 M€** en 2015.

Le remboursement du capital

11,9 M€

Le montant du remboursement de la dette en capital s'est établi en 2015 à **11,9 M€**.

L'annuité de la dette a été de **16,9 M€** soit **11,9 M€** de capital et **5 M€** d'intérêts.

Le remboursement anticipé de dette

13,5 M€

En 2015, un remboursement anticipé de la dette a été effectué à hauteur de **13,5 M€**. Cette action a permis d'économiser **1,4 M€** d'intérêts sur la durée totale des contrats.

Focus dette de la Ville de Montpellier

L'encours de dette au 31 décembre 2015 est de **211,7 M€** et diminue de **8%** par rapport au 31 décembre 2014.

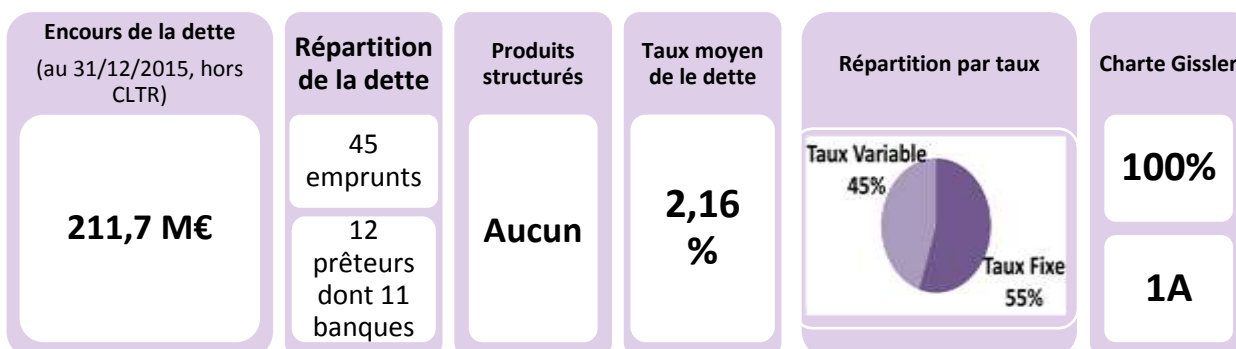
Evolution de l'encours de la dette :

31 décembre 2014	31 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
230 M€	211,7 M€	190,8 M€

La baisse de l'encours est le résultat de trois effets :

- L'emprunt 2015 de 7,1 M€ est inférieur à la tombée d'encours (remboursement de capital) qui est de 11,9 M€.
- Le remboursement anticipé de 2 prêts pour un montant de 13,5 M€
- Le transfert à la Métropole de 5 emprunts pour un capital restant dû de 20,9 M€ pour le financement des ouvrages d'art.

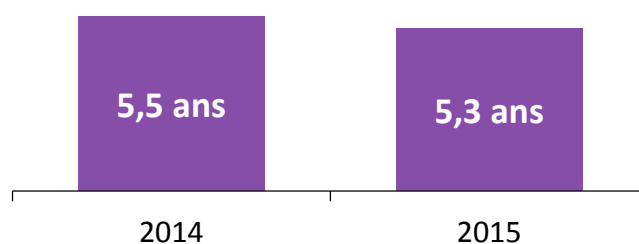
En 2015, la situation demeure excellente pour la Ville de Montpellier avec **100 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".



Une capacité de désendettement préservée :

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires à la Ville pour se désendetter complètement si elle arrête d'emprunter. En dessous de 10 ans, la dette est considérée comme soutenable. Le seuil à ne pas dépasser se situe autour de 15 ans. En 2015, la capacité de désendettement est de **5,3 ans**. Cet indicateur est une preuve de la maîtrise de l'endettement et il garantit une capacité d'investissement pour l'avenir.

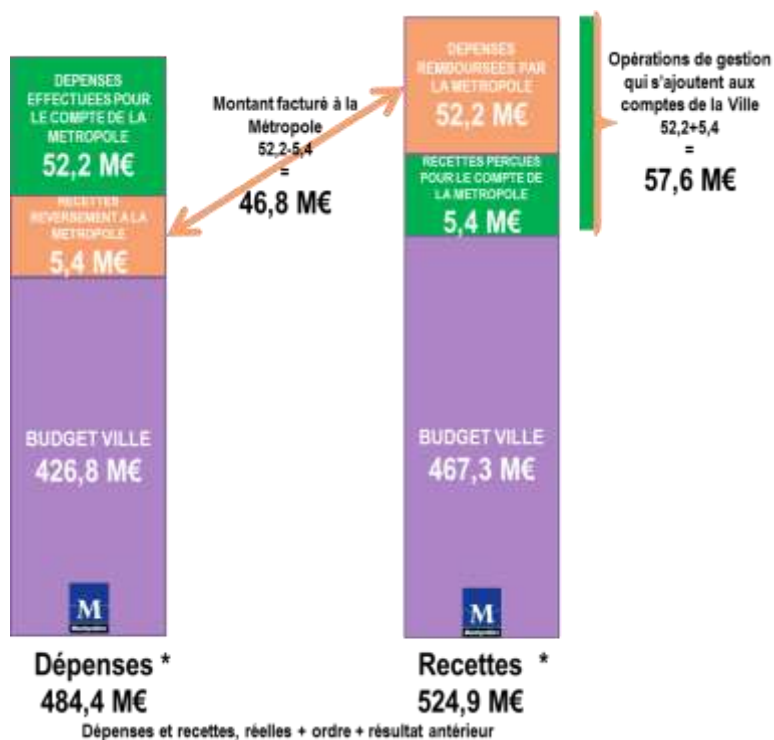
Evolution de notre capacité de désendettement :



La Ville de Montpellier fait partie de 76% des communes régionales qui ont une capacité de désendettement inférieur à 10 ans (chiffres au 31/12/2014 – source La Banque Postale)

1.4 LES EFFETS BUDGETAIRES LIES A LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA METROPOLE

Dans le cadre de la convention de gestion transitoire, la Ville effectue des opérations pour le compte de la Métropole, les montants de ces opérations sont refacturés. Notons que les recettes perçues par la Ville en 2015 sur des compétences métropolitaines sont déduites du montant refacturé.



Les dépenses et les recettes effectuées pour le compte de la Métropole sont en équilibre avec les montants reversés.



Un strict équilibre

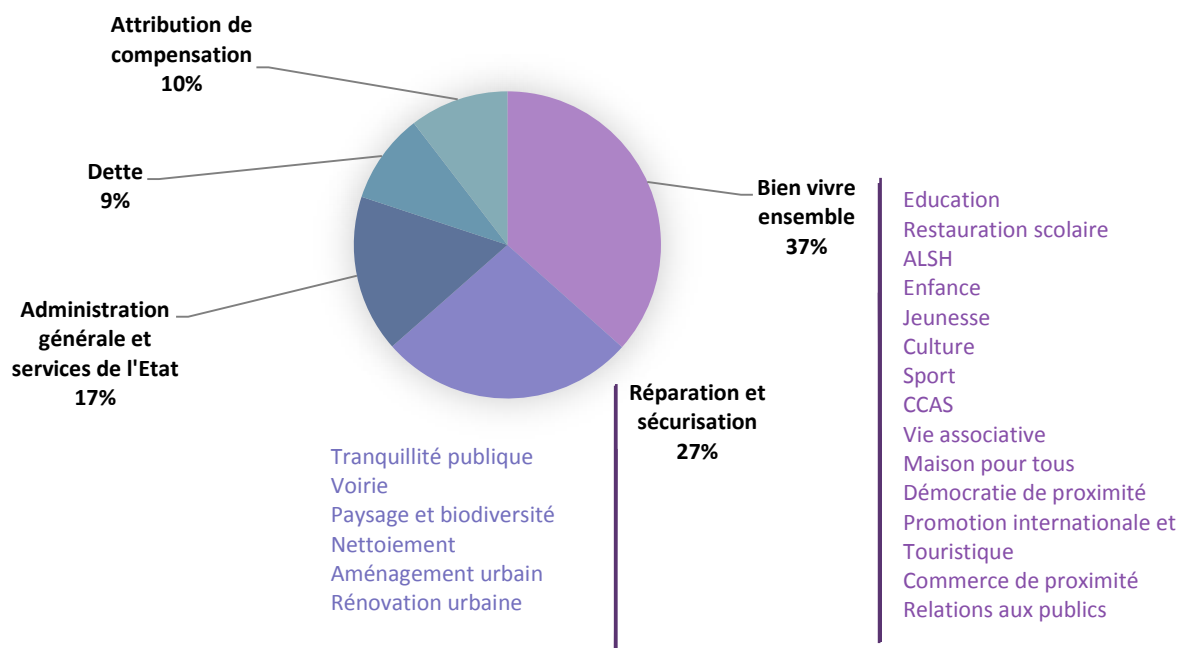
2 2015 : UNE ANNEE D'ACTION POUR ET AVEC LES MONTPELLIERAINS



« Montpellier se construit ensemble »

S'appuyant sur une large politique de concertation, 5 000 participants à 90 réunions de concertation entre 2014 et 2015 ont pu s'informer, partager et contribuer aux projets de la Ville. Des lieux de réflexion, 7 conseils de quartier, 2 comités consultatifs dédiés à la jeunesse et 12 conseils citoyens, ont permis à chacun des membres de réfléchir, de proposer et de faire aboutir de nombreuses actions. Enfin « Montpellier au Quotidien » a traité 6 000 demandes ou signalements en 2015.

En 2015 les réalisations de la Ville de Montpellier ont représenté **454,8 M€**.

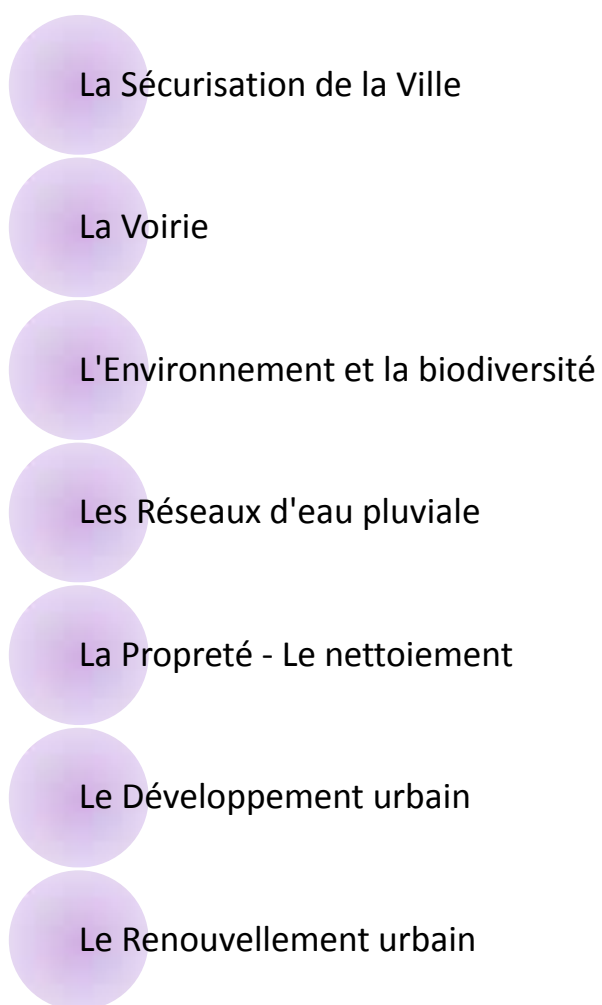


REPARATION ET SECURISATION	113 M€	BIEN VIVRE ENSEMBLE	176 M€
Tranquillité publique	10,5 M€	Education	71,5 M€
Voirie	31,8 M€	Restauration scolaire	6,8 M€
Paysage et biodiversité	20,7 M€	ALSH	1,1 M€
Réseau d'eau pluviale	2,1 M€	Enfance	29,9 M€
Nettoyement	19,2 M€	Jeunesse	0,6 M€
Aménagement urbain	17,4 M€	Culture	12,1 M€
Rénovation urbaine	6,1 M€	Sport	12,4 M€
Fonds de concours Métropole	5,3 M€	CCAS	12,0 M€
		Vie associative	8,1 M€
		Maison pour tous	8,3 M€
		Démocratie de proximité	1,2 M€
		Promotion internationale et touristique	2,8 M€
		Commerce de proximité	3,2 M€
		Relations aux publics	7 M€

2.1 LA REPARATION ET LA SECURISATION DE LA VILLE

L'année 2015 est marquée par des actions concrètes de réparation et sécurisation de la Ville qui incarnent une volonté de retisser le lien social. « Réparer la Ville » n'est donc pas qu'un simple slogan, c'est la ligne de conduite de notre politique basée sur l'écoute et la concertation des citoyens.

La réparation et la sécurisation de la Ville se déclinent de la façon suivante :



2.1.1 La Sécurisation de la Ville

10,5 M€

SÉCURITÉ



Réparer et sécuriser la Ville c'est faire le pari de l'humain. L'action de la police municipale est un pilier essentiel qui fonde la tranquillité publique.

Les effectifs de la police municipale (initialement 130) ont été renforcés dès le début de l'année 2015 par 31 nouveaux policiers auxquels s'ajoutent en 2016, 19 agents de police supplémentaires.

En 2 ans, la Ville aura ainsi porté ses effectifs à 180 agents, ce qui la placera à la 6^{ème} place (à horizon septembre 2016) en termes d'effectifs policiers.

130 agents de police municipale en 2014

+ 31 en 2015

161 en 2015

+ 19 en 2016



+ 24 %

Missions de surveillance, de protection et de contrôle, en complémentarité avec la police nationale

Une présence dans les quartiers, une écoute, un dialogue

La sécurité des enfants aux abords des écoles

La lutte contre le bruit

L'exécution des arrêtés du Maire

Le contrôle et la réglementation de la circulation et du stationnement

Le respect du code de la route

Le dépistage de l'alcoolémie

L'accompagnement des manifestations



police municipale

Renforcement du dispositif de tranquillité publique au centre-ville

Les tournées de la Police Municipale au centre-ville, afin de prévenir tout regroupement, consommation d'alcool et mendicité sur les lieux publics, sont accentuées passant de 2 à 4 équipes de 14h à 2h du matin.

Création de nouveaux locaux de police municipale : **0,4 M€**.

La vidéo-protection

Ouvert 24h/24, le Centre de Supervision Urbaine de Montpellier fait partie intégrante de la politique de sécurité et de sûreté de la ville, dont il constitue un outil à part entière en matière de lutte préventive contre l'insécurité et d'aide à la gestion de l'espace public.

Il gère aussi en permanence la sécurité du tunnel Comédie, et le contrôle d'accès à l'aire piétonne aux heures de fermeture du service gestionnaire de la Police Municipale.

Extension des vidéo protections : **0,8 M€**

nouveauté
2015

192 caméras en 2014

22 nouvelles caméras en 2015

214 en 2015



+ 11 %



Extension de réseaux matériels et PV électroniques
0,3 M€

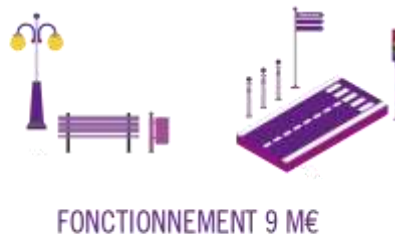
Extension de réseaux matériels/ PV électronique

A terme, la vidéo verbalisation s'effectuera grâce au réseau mis en place par la Ville de Montpellier. Ce dispositif permettra de verbaliser à distance à partir de caméras fixes.

L'avis de contravention sera envoyé au domicile du propriétaire du véhicule via l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions

Extension de réseaux matériels et PV électroniques : **0,3 M€**

2.1.2 La Voirie


VOIRIE - REGULATION TRAFIC – ECLAIRAGE PUBLIC


INVESTISSEMENT 16,2 M€

En 2015 la Ville a investi **16,2 M€** dans le domaine de la voirie dont **15,6 M€** pour les opérations Métropole.

Pour garantir le bon état et la sécurité de la voirie, la Ville de Montpellier procède à diverses opérations d'études et de travaux de construction pour ses 500 kilomètres de réseau.

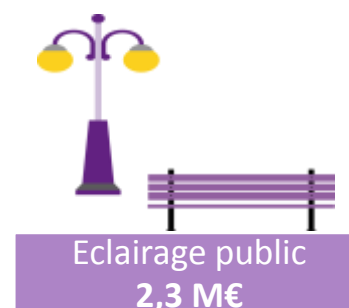
La compétence Voirie a été transférée à la Métropole. Néanmoins la Ville a réalisé en 2015 l'ensemble des opérations de voirie pour le compte de la Métropole.



Les travaux sur le Boulevard Nina Simone (**1,7 M€** en 2015) améliorent la circulation sur le quartier de La Rauze et accompagnent les travaux de la ligne 4 du tramway.

Facteur de confort et de sécurité, l'éclairage public a été réparé et amélioré en 2015 avec un budget de **2,3 M€**.

La Ville veille au quotidien au bon fonctionnement des **34 000 points lumineux**.





Régulation trafic
2,7 M€

La Ville participe à la sécurisation du trafic et accompagne les opérations liés au transport en commun à hauteur de **2,7 M€**.

La Ville compte 370 carrefours à feux et 85 sites en contrôle d'accès.

Aucun quartier n'est oublié dans Montpellier, la rue Paul Rimbaud située aux Cévennes est ainsi réaménagée avec un budget de **1 M€** en 2015.



Rue Paul Rimbaud
1 M€



Avenue Pont Trinquat
0,8 M€

Montpellier agit afin d'améliorer les conditions de circulation de ses habitants. Compte tenu du développement du quartier Port Marianne, la Ville a financé à hauteur de **0,8 M€** l'aménagement de l'Avenue Pont Trinquat.

2.1.3 L'Environnement et la biodiversité


ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ URBAINE


281 AGENTS

PERSONNEL 11,3 M€



FONCTIONNEMENT 4,5 M€

INVESTISSEMENT 4,9 M€

L'action de la Ville de Montpellier en 2015 porte sur la protection de l'environnement mais également sur le développement et la protection de la biodiversité.

Cette action est amplifiée par l'implication métropolitaine.

En 2015, **1,9M€** ont été investis par la Ville dans la transformation et la rénovation des espaces verts.

24%

C'est le pourcentage du territoire montpellierain dévolu aux espaces verts et boisés.


37 m²

C'est la surface moyenne d'espaces verts à Montpellier par habitant (Paris intra-muros : 5,8 m²)



Parc du Peyrou
0,1 M€

Lieu emblématique de Montpellier, symbole de la richesse de notre patrimoine, le Parc du Peyrou a connu en 2015 une nouvelle phase d'embellissement. Le réaménagement des 4 000 m² de la promenade haute du Peyrou avec plus de 4 000 plantes méditerranéennes peu gourmandes en eau et résistantes aussi bien aux chaleurs de l'été qu'aux gelées hivernales, permettra à ce lieu, prisé par le montpellierains et les visiteurs, de retrouver toute sa splendeur.

Le Parc Lunaret

Le parc s'étend sur 60 hectares et présente une centaine d'espèces animales réparties au sein de 52 enclos. La Ville a réalisé des travaux de rénovation en 2015 à hauteur de **2,6 M€**, au titre d'un plan pluriannuel d'investissement de **30 M€**.

La parc restera ouvert pendant les travaux et sera **toujours gratuit**.



Parc Lunaret
2,6 M€

Parc Lunaret : 30 M€ programmés
Gratuité maintenue pour les visiteurs

Gestion des réseaux d'eau pluviale

RÉSEaux D'EAU PLUVIALE

2,1 M€



14 AGENTS

PERSONNEL 0,7 M€



RÉSEAU PLUVIAL 360 Kms / COURS D'EAU 27 Kms

En 2015, les dépenses liées à l'entretien des cours d'eaux et à l'aménagement de constructions pour optimiser le réseau pluvial ont représenté **2,1 M€**.

Les travaux de protection des Berges du Lez.

Ces travaux consistent à renforcer les enrochements existant sur la rive droite du Lez. Cette opération engendre un coût de **0,1 M€**. Elle est financée par la Ville maître d'ouvrage, à hauteur de 80% (les 20% restant sont financés par l'Etat).



Protection des berges du Lez
0,1 M€

2.1.4 La Propreté – Le nettoyage


PROPRETÉ - NETTOIEMENT


CONTRAT NETTOIEMENT
18 M€



LUTTE ANTI-TAGS 1,2 M€



23 000 Kms LAVÉS
287 000 Kms BALAYÉS

Afin de mettre en valeur le patrimoine de notre Ville tout en participant à la protection de l'environnement, les actions de propreté et de nettoyage sont essentielles.

**Types
d'interventions**

Nettoisement des voies publiques

Nettoisement des halles et marchés

Nettoisement des réceptacles d'eau pluviale

Nettoisement des lieux de manifestations



Nettoisement du quartier Celleneuve

En 2015, le nettoyage de la Ville a été réalisé pour le compte de la Métropole : **19,2 M€** ont été affectés à cette thématique.

En 2016 le nettoyage sera assuré directement par la Métropole. La Ville garde cependant la compétence de la lutte anti-tags.

Renforcement des équipes de nettoyage

Les fréquences de nettoyage au centre-ville ont été intensifiées. Ainsi les équipes ont été renforcées grâce à 9 agents d'entretien supplémentaires et 2 balayeurs.



Nettoiemnt des Halles

nouveauté
2015



5 nouvelles toilettes
125 000 €

5 toilettes publiques ont été installées en 2015

- Parc Moncalm
- Place Molière
- Rue Valat
- Station tramway Corum
- Place de Thèbes

L'entretien annuel par toilette s'élève à 25 000 € (installation, matériel et fournitures, nettoyage, réparation...). Toutes les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont gratuites.

La propreté de la Ville fait partie de nos engagements. **0,2 M€** ont été investis en 2015 pour la commande de 200 corbeilles qui sont ou seront installées dans toute la Ville.

nouveauté
2015



200 corbeilles commandées

17,4 M€

2.1.5 Le Développement urbain

M DÉVELOPPEMENT URBAIN



FONCTIONNEMENT 0,2 M€

INVESTISSEMENT 17,2 M€

Les principales opérations d'aménagement :



ZAC nouveau Saint Roch
6,4 M€

Cette opération offrira à terme un parc de 1 350 logements ainsi que des bureaux et des commerces. La ZAC du Nouveau Saint-Roch accueillera également un grand parc public de 1,2 hectare qui sera un vrai îlot de nature dans le centre.

Le parking Saint-Roch, réalisé dans le cadre de ce programme d'aménagement a ouvert ses portes début Juillet 2015.

Ces aménagements ont conduit la Ville à mettre en œuvre un nouveau plan de circulation sur le Pont de Sète, dans le quartier de la gare.

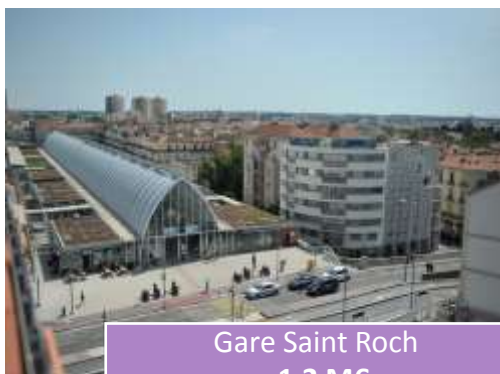
6,4 M€ mobilisés en 2015 sur ce projet.

L'avancement de l'aménagement de l'avenue Raymond Dugrand s'inscrit dans la continuité du projet urbain de Port Marianne. Il s'agit ici de favoriser le développement de ce véritable pôle tertiaire et commercial qui sera constitué de 100 000 m² de bureaux et de 40 000 m² de commerces à l'horizon 2020.

Réalisé 2015 : **0,6 M€**



Avenue Raymond Dugrand ZAC Parc Marianne
0,6 M€



Gare Saint Roch
1,2 M€

Depuis plusieurs années la Ville accompagne le projet de modernisation, extension de la gare historique. Cet équipement majeur est au cœur de la ZAC du nouveau Saint Roch dont l'architecte en chef est Paul Chémetov.

En 2015, **1,2 M€** sont investis sur la Gare Saint Roch.

Le pont André Levy honorant la mémoire de l'ancien adjoint à la culture sous Georges Frêche, constitue une connexion entre le centre-ville et sa proche périphérie.

5,7 M€ sont ainsi investis en 2015 pour son aménagement.



Pont André Levy
5,7 M€



EAI
1,4 M€

Les travaux sur le site de l'Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI) font suite à la réforme de la carte militaire entraînant sa fermeture en 2010.

En rachetant ce site de 35 hectares, la Ville s'est engagée à construire environ 2 500 logements et à préserver ce poumon vert en aménageant les 15 ha du Parc Montcalm.

En 2015, **1,4 M€** sont investis sur le site de l'EAI.

2.1.6 Le Renouvellement urbain

L'importance de l'investissement de la Ville sur le plan urbain est bien visible en 2015. Il porte sur l'ensemble des équipements scolaires, sportifs, culturels et de proximité.

Principales opérations de rénovation urbaine en 2015 :

L'opération Grand Cœur a démarré en 2003. Elle vise à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier Centre.

Convention Publique d'Aménagement

**Grand
Cœur**
1 M€

C'est dans cette optique de rénovation et de valorisation du centre-ville que les chantiers suivants ont été lancés :



Pont Vialleton
0,5 M€

Le pont Vialleton se situe à l'une des entrées principales du centre historique de Montpellier, les travaux consacré à cet ouvrage se sont élevés à **0,5 M€** en 2015

Le projet d'aménagement du nouveau marché couvert installé au centre-ville de Montpellier a commencé.

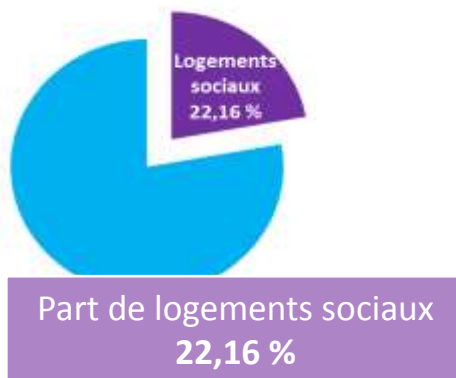
1,2 M€ ont été investis en 2015 pour cette opération.



Opération Laissac
1,2 M€

Le réaménagement des espaces publics qui concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants du Petit Bard a débuté en avril 2013. Confié à la SERM, aménageur de l'opération, il consiste à rénover l'ensemble des voiries et à créer des espaces publics de détente et de convivialité.

Le PRU Cévennes a représenté **2,4 M€** en 2015.



Le respect des dispositifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)

Les dispositions de l'article 55 de la loi "SRU" relèvent l'objectif de 20 à 25% de logement social par commune. Avec un taux de **22,16%**, Montpellier fait exception dans le Grand Sud en respectant ce dispositif

2.2 LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le bien vivre ensemble repose sur des actions concrètes mises en place au cours de l'année 2015. C'est une politique dynamique politique qui vise notamment des objectifs de citoyenneté, de solidarité de justice et de proximité. Ces valeurs fondamentales sont des priorités que la Ville s'engage à promouvoir et à conserver, on les retrouve au sein des thématiques suivantes :

L'Enfance

La Réussite éducative

La Restauration scolaire

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

La Jeunesse

La Culture

Le Sport

La Solidarité

La Démocratie de proximité

L'Activité économique

2.2.1 L'Enfance


ENFANCE


625 AGENTS

PERSONNEL 23,8 M€



FONCTIONNEMENT 4,1 M€



INVESTISSEMENT 2 M€

**nouveauté
2015**
51 places créées en 2015

- 35 en crèches associatives
- 16 en crèches municipales

Près de 5 500 enfants, 2 456 en accueil collectif et 3 037 en accueil individuel, sont accueillis quotidiennement dans les structures municipales et associatives de Montpellier.

La Ville a consacré à la petite enfance **29,9 M€** en 2015.

Des travaux de construction et de rénovation sont entrepris afin d'optimiser l'accueil des plus petits : **1,7 M€** de travaux sont ainsi réalisés en 2015, dont **1,3 M€** de travaux dédiés à la crèche des Arceaux.



Travaux crèche des Arceaux
1,3 M€

Structures de
la Ville

6 relais assistantes maternelles

23 crèches associatives

17 crèches collectives municipales

2 crèches familiales

13 multi-accueils municipaux

1 Jardin d'enfants municipal

PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA CRECHE



La Ville de Montpellier consacre un budget de **29,9 M€** au fonctionnement des établissements municipaux et associatifs. La contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales accompagne cet effort depuis 1986 et a permis la diversification des modes de garde et le doublement des capacités d'accueil de la Ville.

Le partenariat Ville/CAF prend en charge 90% du coût, ainsi la part des familles représente **10%** du coût de la crèche.

2.2.2 La Réussite éducative

M RÉUSSITE ÉDUCATIVE



1 324 AGENTS
PERSONNEL 47,8 M€



FONCTIONNEMENT 8,7 M€

INVESTISSEMENT 15 M€

La réussite éducative est le 1^{er} budget municipal

L'année 2015 s'est caractérisée par la poursuite de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés. En effet 20 544 élèves ont été scolarisés contre 20 400 en 2014. La Ville de Montpellier compte 123 écoles qui regroupent 798 classes dont 316 classes maternelles et 482 classes primaires.

Des actions d'aménagement, de rénovation et de construction ont été effectuées en 2015.

La construction de l'école André Malraux, a été lancée en avril 2014 rue Joan Miro : ce groupe scolaire vient en complément de l'école Chengdu sur la zone Parc Marianne Ouest. Il a été livré à la rentrée 2015.

5,4 M€ de travaux en 2015



En 2015, des travaux de rénovation des façades des écoles maternelles Kergomard et élémentaire Davilier ont été effectués. A cela s'ajoute la réfection du restaurant scolaire et de l'accueil. Ces travaux ont coûté à la Ville **0,3 M€**.

La Ville assure à la fois l'entretien, la rénovation et la construction des écoles maternelles et élémentaires.

En 2015, les travaux sur les écoles Figuiet et Hugo Bert se sont élevés à **0,2 M€**.



Travaux sur les écoles Figuiet et Hugo Bert
0,2 M€



2 nouvelles écoles en 2018

Groupe scolaire Malbosc 2 (Hopitaux-Facultés)
Groupe scolaire Ovalie (Croix d'argent)

1 nouvelle école en 2019

Ecole de l'EAI (Estanove)

La Ville de Montpellier investit pour l'éducation et l'avenir de nos enfants. 3 nouveaux groupes scolaires sont ainsi d'ores et déjà programmés.

Le Temps d'activité périscolaire (TAP)

La prise en compte des nouveaux rythmes scolaires en année pleine aboutit à l'inscription budgétaire des subventions pour les appels à projet et des dépenses de personnel, soit un total de **6,7 M€**.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le fonds national de soutien à l'organisation des activités périscolaires est reconduit. Ce fonds d'amorçage a été cette année de **2,5 M€**.



Coût net des TAP : **4,2 M€**



75% des élèves sont inscrits en périscolaire, ce qui représente **16 000 enfants**.

6,8 M€

2.2.3 La Restauration scolaire

RESTAURATION SCOLAIRE



86 AGENTS
PERSONNEL 3 M€



FONCTIONNEMENT 3,4 M€

INVESTISSEMENT 0,4 M€

Près de 11 000 repas sont servis quotidiennement (2 000 les jours extra-scolaires) dans les 83 restaurants scolaires des écoles publiques et dans les 46 centres de loisirs de la Ville de Montpellier. La cuisine centrale municipale qui possède un agrément européen, gage de sécurité, a confectionné ainsi près de 1 500 000 repas cette année.



Cantine École Maternelle Agrippa d'Aubigné

COÛT D'UN REPAS 9,90 €



Un nouveau système de réservation des repas pour réduire le gaspillage

La réservation préalable permet d'anticiper la production nécessaire de repas, en évitant ainsi le gaspillage : entre 350 000 € et 500 000€ pourraient être économisés chaque année.

Mise en place en 2015 d'une tarification sociale

Le tarif de la restauration scolaire est calculé en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille. Selon ce même principe, dès 2015, sur 9,90€, 2/3 du prix du repas sont pris en charge par la Ville. Les parents payent depuis la rentrée 2015 entre 1,75 € et 4,95 € le repas.

1,1 M€

2.2.4 Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



46 STRUCTURES
dont 21 ALSH



FONCTIONNEMENT
0,8 M€

INVESTISSEMENT 0,1M€

Les centres de loisirs proposent des activités variées pour les enfants de 3 à 12 ans : ces activités sont assurées par un personnel diplômé.

La Ville compte 21 centres de loisirs municipaux et 25 centres de loisirs associatifs répartis dans l'ensemble des quartiers, qui peuvent accueillir plus de 2 500 enfants.

Ces centres de loisirs proposent un service de proximité accessible à tous grâce à l'application d'une tarification adaptée aux ressources et à la composition des familles.

nouveauté
2015



Ouverture en 2015 d'un centre de loisirs (ALSH) à la nouvelle école André Malraux.

2.2.5 La Jeunesse

M JEUNESSE



CLÉ MONTPELLIER LOGEMENT
0,1 M€



ESPACE MONTPELLIER JEUNESSE
0,6 M€



2 132 CARTES ÉTÉ JEUNES

La Ville de Montpellier compte plus de **87 000 jeunes** âgés de 12 à 29 ans et s'emploie à leur offrir de nombreux services afin de les aider, les soutenir et les conseiller.

L'espace Montpellier Jeunesse



Situé au centre-ville, l'Espace Montpellier Jeunesse est un lieu convivial et culturel de libre accès à différentes informations (emploi, formation, stage, orientation, logement, conseils juridiques, ateliers CV et lettres de motivations ...).

Carte été jeune



Véritable passeport pour les loisirs avec plus de 30 activités proposées, la Carte Été Jeunes délivrée de juin à septembre est destinée à tous les montpelliérains de 12 à 29 ans et permet à chaque jeune qui l'acquiert de bénéficier d'un large panel d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le Conseil Montpellier de la Jeunesse (CMJ)



Le Conseil Montpelliérain de la Jeunesse est une instance consultative et participative qui donne place aux jeunes. Leurs membres âgés de 16 à 29 ans ont accueilli cette année 15 nouveaux conseillers dont, pour la première fois, des jeunes boursiers internationaux présents dans le cadre de programme de jumelage.

2.2.6 La Culture


CULTURE


103 AGENTS

PERSONNEL 4,4 M€



FONCTIONNEMENT 5,8 M€

INVESTISSEMENT 1,9 M€

Ville d'art et de science, Montpellier possède un important patrimoine culturel. Afin de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, le calendrier de la Ville est animé tout au long de l'année par un éventail de manifestations et d'évènements culturels. En 2015, la Ville soutient les acteurs culturels qui sont une richesse pour notre Ville en consacrant **1,6 M€** de subventions aux structures associatives.

La Comédie du Livre
0,6 M€


La Comédie du Livre est la plus grande manifestation littéraire du Sud de la France. La 30^{ème} édition a réuni 6 000 visiteurs et a participé à la ventes de 15 000 livres. Les libraires de Montpellier ont, grâce à cet évènement, bénéficié d'un chiffre d'affaires de près de **0,2 M€**.

En 2015 la littérature Ibérique était à l'honneur.

Les Agora des savoirs
0,1 M€


L'Agora des Savoirs, propose des conférences gratuites, ouvertes à tous. Son but : diffuser des connaissances culturelles, scientifiques et techniques.

La ZAT
0,6 M€



Poursuivant la volonté de faire découvrir la richesse des quartiers, la Zone Artistique Temporaire 2015 qui a mis la danse à l'honneur, a investi le quartier des Grisettes durant le week-end de Pâques.

La fête de la musique
0,1 M€



Pour la 34^{ème} édition de la fête de la musique une programmation festive et qualitative adaptée à un évènement populaire.

La Ville gère de nombreux équipements culturels destinés au public dont notamment :

La Panacée



La Panacée, ancienne faculté de médecine est un lieu vivant, ouvert à tous les publics, où les différentes formes d'art se rencontrent, se croisent.

Le budget de la Panacée en 2015 est de : **0,8 M€**

Le Cinéma Nestor Bruma



Le Cinéma Nestor Bruma propose une programmation atypique et populaire.

Le fonctionnement du cinéma s'est élevé à **0,2 M€** en 2015.

Le pavillon populaire



Le Pavillon populaire est l'un des plus beaux lieux d'exposition photographique en Europe qui présente gratuitement les œuvres d'artistes de notoriété nationale et internationale. D'une surface de 600 m², il propose chaque année trois grandes expositions.

2.2.7 Le Sport

12,4 M€

M SPORTS



En 2015, MONTPELLIER 1ère Ville sportive, après Paris.



Le Ville de Montpellier est reconnue comme la Ville la plus sportive de France, après Paris. Pour développer la pratique du sport amateur, la Ville de Montpellier compte 270 équipements sportifs pour 50 disciplines représentées et accorde **1,8 M€** de subventions.

Plateaux sportifs	49	Base de pleine nature	3
Tennis	46	Auto modélisme	2
Football	25	Rugby	3
Boulodrome	32	Skate Park	2
Salle de sport	23	Tir aux armes	2
Gymnase	21	Base nautique	1
Multisports	15	Base-ball	1
Beach Volley	8	Centre équestre	1
Mini football	3	Football américain	1
Mur d'escalade	5	Tambourin	1
Jeu lyonnais	3	Piste athlétisme	3
Parcours orientation	6	Quillodrome	1
Parcours sportifs	5	Salle de Boxe	4
Plaine de jeu	3	Divers	1

Le sport pour tous, le sport dans les quartiers.

La carte Montpellier Sports permet la pratique de plus de 50 sports encadrés par des éducateurs sportifs de la Ville et des associations sportives. Son coût est de 5 euros et elle est distribuée dans les Maisons Pour Tous, à l'Hôtel de Ville et au CCAS. Elle s'adresse à tous les publics, de 7 à 77 ans.



Travaux terrain Mosson
0,6 M€

La remise en état du revêtement synthétique du terrain n°4 de la Mosson a été réalisée suite aux inondations de 2014. Ce terrain homologué a été livré en 2015.

Afin que les montpelliérains puissent profiter pleinement des équipements sportifs mis à leur disposition par la Ville, des travaux de rénovation et d'aménagement sur les salles de sport et gymnases ont été effectués en 2015 à hauteur de **0,5M€**.



Travaux salles de sport et gymnases
0,5 M€

2.2.8 La Solidarité

2.2.8.1 SOLIDARITE : LE CCAS

12 M€

 **C.C.A.S**



7 EHPAD



17 CLUBS « ÂGE D'OR »



12 M€ DE SUBVENTIONS



Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD

La Ville de Montpellier participe à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes en difficulté en soutenant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), poursuivant ainsi sa politique sociale.

Le CCAS a pour mission de mettre en place des actions et des lieux de vie pour les seniors : **7 EHPAD** sont ainsi gérés par le CCAS qui anime également le réseau des clubs de **l'Age d'Or**.

Afin d'atteindre ses objectifs, **12 M€** de subvention lui ont été versé en 2015.

nouveauté
2015

5 clubs de l'Age d'or
ouverts en août

8,1 M€

2.2.8.2 SOLIDARITE : LE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



1 284 DEMANDES



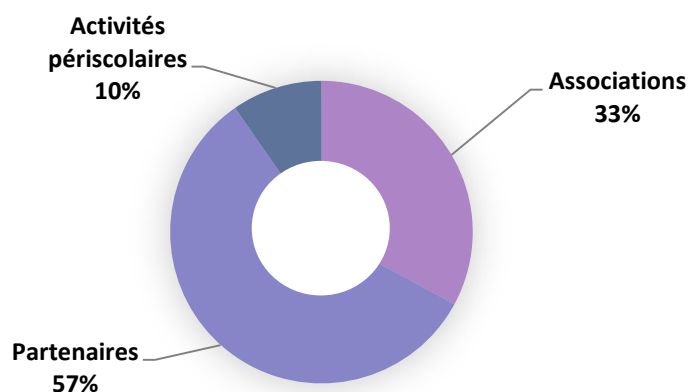
668 PROJETS DÉPOSÉS



8,1 M€ DE SUBVENTIONS

2500 associations et des milliers de bénévoles forment le formidable tissu de solidarité et de convivialité de la Ville de Montpellier et participent à une vie associative très riche et diversifiée. Les Montpelliérains et tous ceux qui le souhaitent, peuvent se rendre utile, se dépasser, aider à l'intégration afin de contribuer à l'harmonie de notre Ville.

Répartition des enveloppes subventions



nouveauté
2015

Un dépôt de dossier
simplifié

2.2.8.3 LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE PREVENTION

La Ville a renforcé en 2015 ses actions de solidarité et de prévention notamment concernant le handicap.

Accessibilité : un enjeu de notre mandat



L'enjeu de l'accessibilité est primordial afin de permettre l'intégration de la personne handicapée dans la vie de la cité. C'est pourquoi Montpellier agit dans ce

sens en engageant **0,4 M€** en 2015 et en proposant une **enveloppe globale de 35 M€** dans son action en faveur de l'accessibilité des lieux municipaux.

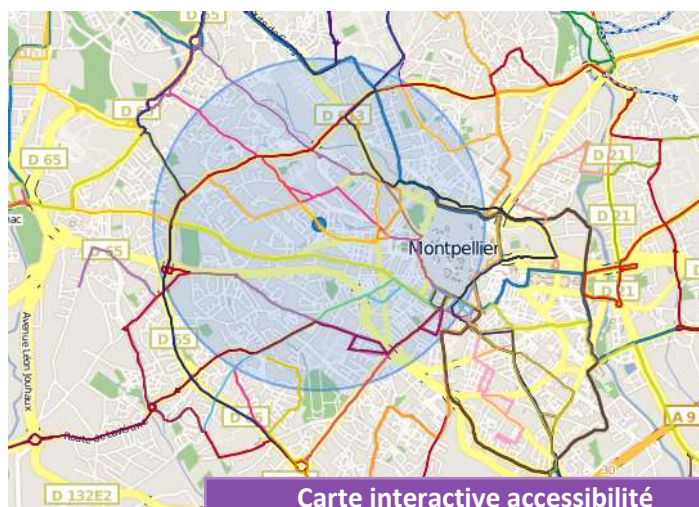
Actions en
faveur de
l'accessibilité
35 M€

Montpellier, Ville de solidarités

0,2 M€ de subventions ont été octroyées aux associations qui agissent dans le domaine de la solidarité.

La Ville agit en réalisant une carte interactive comprenant les informations sur le niveau d'accessibilité des biens recevant du public sur le territoire de Montpellier.

La diffusion du Conseil municipal est intégralement traduite par un interprète LSF (Langue des Signes Française) et le journal municipal « Montpellier Notre Ville » est disponible en braille.



Carte interactive accessibilité

2.2.8.4 LA CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est un dispositif spécifique dédié à la politique de la Ville en matière de cohésion sociale. Ce programme, visant à revaloriser les quartiers dits « prioritaires » de la Ville et à réduire les inégalités sociales, est un véritable levier social. Il est mené en partenariat avec l'Etat, le Département de l'Hérault, Montpellier Méditerranéen Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Montpellier.

Attribution de
la Ville en
2015

Subventions aux associations dont les activités répondent aux objectifs du CUCS : **0,4 M€**

Le Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier (GIP DSU), structure qui permet de regrouper les différents partenaires afin qu'ils agissent de façon concrète et concertée a reçu **0,1 M€**

2.2.9 Les Maisons Pour Tous

8,3 M€

MAISONS POUR TOUS



229 AGENTS
PERSONNEL 7 M€



FONCTIONNEMENT 1 M€

INVESTISSEMENT 0,3 M€



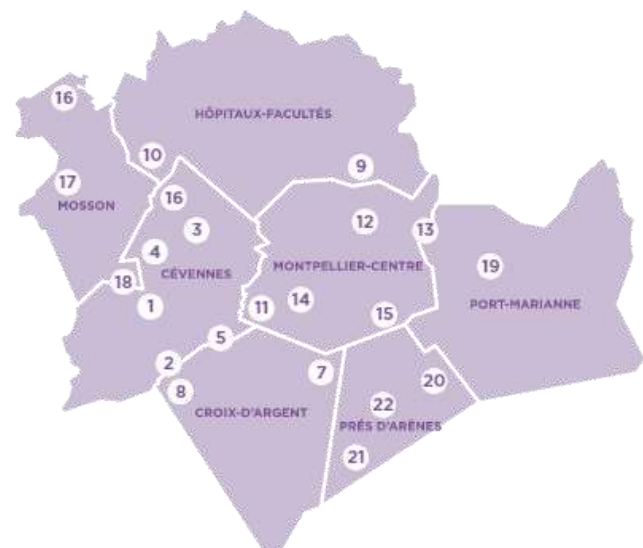
Les **22 Maisons pour Tous**, réparties dans les quartiers de la Ville de Montpellier, proposent chaque année de nouvelles activités (culturelles, sportives et de loisirs).

Elles constituent des lieux privilégiés qui offrent aux montpelliérains autant de possibilités de se rencontrer, découvrir, se cultiver ou s'initier à de nombreuses pratiques artistiques, sportives ou ludiques et de participer au « bien vivre ensemble ».



- Quartier Cévennes**
1 – André Chanson
2 – Antoine de Saint-Exupéry
3 – Antoine Guillaume
4 – François Villon
5 – Marcel Pagnol
6 – Paul-Emile Victor
- Quartier Croix d'Argent**
7 – Albert Camus
8 – Michel Odasso
- Quartier Hôpitaux-Facultés**
9 – Albert Dubout
10 – Rosa-Luxemburg
- Quartier Montpellier Centre**
11 – Albert Sarraute
12 – Frédéric Chopin
13 – George Sand
14 – Joseph Fourier
15 – Voltaire
- Quartier Mosson**
16 – Georges Brassens
17 – Lin LAGRANGE
18 – Mary-Curie
- Quartier Port Marianne**
19 – Mère Marie-Anne
- Quartier Prés d'Arènes**
20 – Boris Vian
21 – Jean-Pierre Clément
22 – L'Escadron

22 MAISONS POUR TOUS



2.2.10 La Démocratie de proximité

1,8 M€

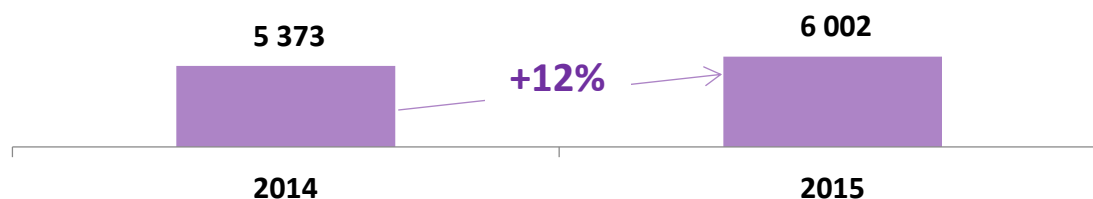
Montpellier au quotidien

Montpellier au quotidien permet de répondre de façon directe aux demandes des Montpelliérains relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert et des courriers des habitants et des sollicitations des comités de quartier. La commission Montpellier au quotidien à l'intention des Montpelliérains apporte des réponses pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne : tags, lampadaire grillé, trottoir endommagé, banc cassé...



Le **Numéro Vert** et le formulaire en ligne dédiés à Montpellier au Quotidien sont des outils de liaison entre les services de la Ville et la population. Ils visent à simplifier les démarches pour des interventions de services rapides sur des problèmes de la vie quotidienne.

Le nombre d'appels ayant donné lieu à une intervention a augmenté de +12% entre 2014 et 2015 :



Conseil de quartier

La création de nouveaux Conseils de quartier (voté au **conseil municipal du 22 janvier 2015**) a pour but de garantir à tous un espace de liberté de parole et d'initiatives basées sur des principes d'autonomie, d'égalité, de laïcité, de pluralité, de parité et de proximité.

Les conseillers du collège « habitants » sont tirés au sort à partir des listes électorales à raison d'1 conseiller pour 1 000 habitants. Un deuxième collège composé d'associations du quartier est formé à raison d'1 conseiller pour 4 000 habitants.

Aux côtés des associations et des représentants du monde socio-professionnel, les habitants peuvent ainsi faire valoir leur expertise d'usager, **émettre des avis sur les projets municipaux et apporter un éclairage nécessaire à la prise de décision** des élus.

0,6 M€ sont réservés aux Conseils de Quartiers pour les investissements qu'ils souhaitent favoriser dans les quartiers



2.2.11 L'activité économique

Notre collectivité s'inscrit dans une démarche d'attractivité et de rayonnement de notre territoire. Montpellier, Ville capitale dans la grande région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, est à la fois ouverte à l'internationale et attentive à l'activité commerciale sur son territoire avec une priorité : faciliter l'accès à l'emploi.

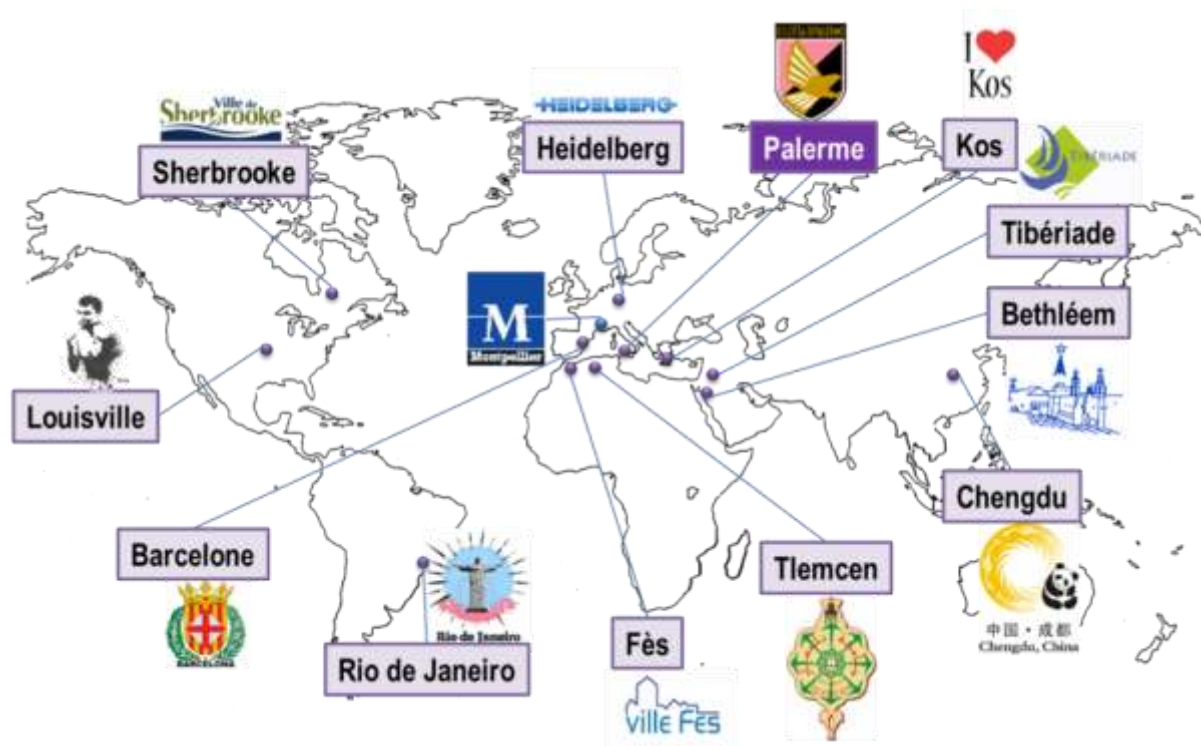
2.2.11.1 LA PROMOTION INTERNATIONALE ET TOURISTIQUE

2,8 M€

La promotion internationale et touristique est gérée en 2015 par la Ville pour le compte de la Métropole.

La Ville de Montpellier participe au rayonnement et à l'action de promotion touristique à travers la subvention à l'office du tourisme représentant **1,9 M€**.

En 2015 a été lancé le jumelage de la Ville de Montpellier avec Palerme, ville italienne, qui deviendra en juillet 2016 la 12^{ème} ville-sœur de Montpellier. Ces actions de jumelage participent à la mise en réseau des actions culturelles et permettent de faire rayonner le territoire montpellierain au niveau international.



2.2.11.2 L'ACTIVITE COMMERCIALE

3,2 M€

Montpellier ville dynamique et commerçante organise de nombreuses opérations qui mettent à l'honneur les artisans et les commerçants du territoire tout au long de l'année.



Les Estivales 2015

La 11^{ème} édition (du 10 Juillet au 21 Août 2015) des Estivales sur l'Esplanade Charles de Gaulle. En cette occasion 100 stands soutiennent la filière viticole et la richesse du terroir en proposant aux passants des dégustations de tapas et de vins.

Cet évènement a généré **0,2 M€** de dépenses et **0,1 M€** de recettes.

Les Hivernales se sont tenues du 4 au 27 Décembre 2015 sur l'Esplanade Charles de Gaulle : au programme marché artisanal, visite guidée de la Ville avec dégustation de vin chaud, découverte des produits et services des commerçants et artisans locaux.

Le budget des Hivernales 2015 s'équilibre avec **0,5 M€** de dépenses et **0,5 M€** de recettes



Les Hivernales 2015



Tous les dimanches (49) ont eu lieu au Peyrou des brocantes regroupant plus d'une soixantaine d'exposants. Ces événements ont engendré **48 K€** de recettes en 2015.

Le Grand Bazar, s'est tenu les vendredi 22 et samedi 23 mai 2015 et les vendredi 9 et samedi 10 octobre 2015 : il s'agit d'évènements regroupant les commerçants et les restaurateurs du centre-ville. Ils investissent les rues pour aller à la rencontre des riverains dans une ambiance conviviale.



Du 17 au 19 Décembre 2015, la Ville de Montpellier en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et des partenaires privés, a permis aux montpelliérains d'assister à un show visuel et sonore de grande qualité dans le cœur de Ville. Grâce à deux sociétés montpelliéraines spécialisées, différents bâtiments de la Ville ont été le support de cet évènement.

Le projet a été financé pour près de 90% par des prestataires privés.

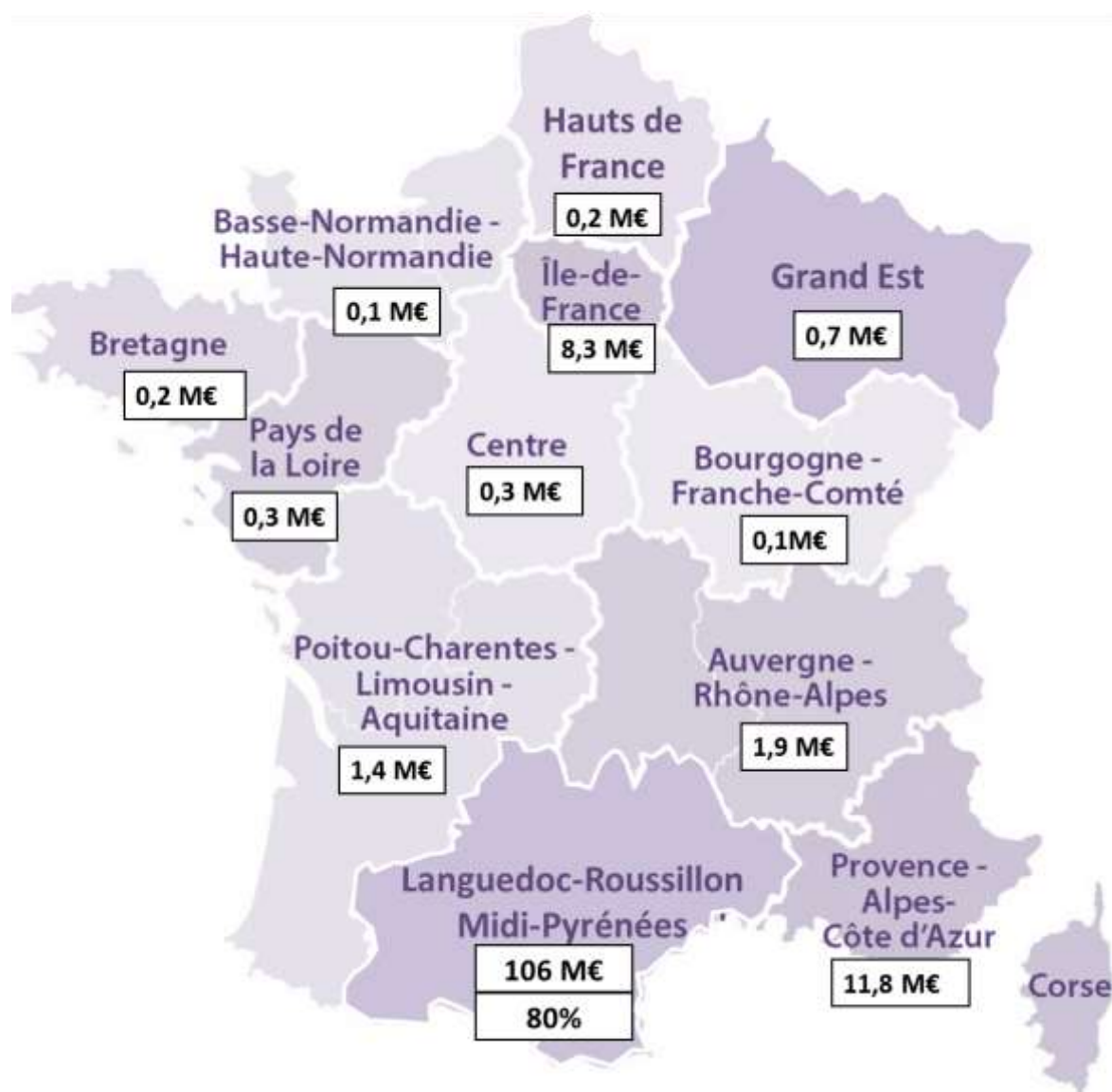
Le parrainage relatif à cet évènement a généré **0,2 M€** de recettes

2.2.11.3 L'EMPLOI

La Ville met en place depuis plusieurs années une vaste **politique de commande publique** qui participe au développement économique local. La nécessité pour nos soumissionnaires aux appels d'offre, de prévoir dans leur offre **l'intégration de personnes en difficulté** d'insertion professionnelle, participe à **faciliter l'accès à l'emploi**.

Contribue à la création de plus de 2 000 emplois directs ou indirects

Répartition géographique de la commande publique de la Ville de Montpellier en 2015 : 131 M€



2.2.12 Les relations aux publics

7 M€

RELATIONS AUX PUBLICS


146 AGENTS
PERSONNEL 5,5 M€


FONCTIONNEMENT 1,1 M€

INVESTISSEMENT 0,4 M€

En vue d'une amélioration constante du service rendu à nos usagers, 146 agents sont affectés aux relations aux publics et participent à la mise en place de différentes actions en 2015.

Création d'antennes municipales d'Etat civil au sein de maternités

- Au 1^{er} janvier 2015 des antennes de l'état civil au sein de deux nouvelles maternités, Saint Roch et Clémentville, ont été mises en place pour permettre aux parents de procéder aux reconnaissances avant naissance, aux choix du nom des enfants et aux déclarations de naissance.



Visite du Maire à l'inauguration de l'antenne de la maternité Saint-Roch

Installation de climatisation

- L'installation d'une climatisation dans les locaux de la mairie de proximité Aubes-Pompignane a permis de renforcer le confort de nos usagers en période estivale.

Pour accompagner au mieux l'utilisateur dans ses démarches tout au long de sa vie



276 054

- Habitants recensés au 1^{er} janvier 2016



38 958

- Cartes d'identité ou passeport



9 135

- Déclarations de naissances



1 024

- Mariages ou pacs



3 489

- Actes de décès

2015, une année responsable et dynamique

Cette présentation du compte administratif 2015 met en évidence la gestion responsable de la Ville permettant de conserver un socle financier solide pour les prochains exercices et d'engager une action dynamique au service de nos concitoyens.

Un certain nombre de mesures ont été prises dont notamment :



Le maintien des taux d'imposition à + 0% : le pouvoir d'achat des ménages est conservé



Le maintien du volume des subventions : 25,6 M€



3,5 M€ d'économies sur les charges de fonctionnement courant



L'ouverture du groupe scolaire André Malraux



Le transfert réussi de compétences à la Métropole



+ 24 % de policiers municipaux
+ 11% de caméras de vidéo-protection



L'endettement en baisse de 8% et aucun produit structuré : un gage de sécurité pour l'avenir



La mise en place d'une tarification sociale et responsable de la restauration scolaire



Le maintien du niveau de l'investissement **82 M€** : des services publics de qualité pour les montpelliérains

L'équation que nous avons choisie est exigeante, elle se gagne pas à pas. En 2015 nous avons tenu notre engagement :

« Faire mieux avec moins »